



PROCES-VERBAL DU BUREAU SYNDICAL DU VENDREDI 26 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 26 Novembre à 09h30, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 19 novembre 2021, s'est réuni, en séance publique, au SDEC ÉNERGIE à Caen, dans l'espace Marcel RESTOUT, sous la présidence de Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Présidente.

Présents :

Madame BAREAU Anne-Marie, Monsieur CAPOËN Philippe, Monsieur CHÉRON Denis, Madame FLEURY Catherine, Monsieur GERMAIN Patrice, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur LAGALLE Philippe, Madame LAMBINET-PELLE Nadine, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LECERF Marc, Monsieur LEPAULMIER Jean, Monsieur MALOISEL Gilles, Monsieur MORIN Christophe, Monsieur POULAIN Gérard, Monsieur RUON Vincent.

Absents ou excusés :

Monsieur BOUGAULT Rémi, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur GUÉGUÉNIAT Franck, Monsieur JEANNENEZ Patrick.

Autres excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur GIRARD Henri a donné pouvoir à Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Monsieur GUIMBRETIÈRE Hervé a donné pouvoir à Monsieur Philippe LAGALLE, Monsieur POISSON Cédric a donné pouvoir à Monsieur Jean LEPAULMIER.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean LEPAULMIER a été nommé secrétaire de séance.

Le Bureau Syndical étant composé de 24 membres en exercice (suite à la démission de Madame Brigitte BARILLON) le quorum est donc de 13. Madame Catherine GOURNEY-LECONTE constatant la présence de 17 membres à l'ouverture de la séance, le Bureau Syndical peut valablement délibérer.

L'ordre du jour est conforme à la convocation.

I. COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE

- Approbation du procès-verbal du 22 octobre 2021
- Compte-rendu des décisions de la Présidente
- Compte-rendu des délégations
- Marchés Publics
- Transferts de compétences
- Actualités

II. TRAVAUX DES COMMISSIONS

TRANSITION ENERGETIQUE

- Aides financières - Etude de faisabilité technique et économique de valorisation du gisement bois en granulés standardisés - Communauté de Communes Cingal-Suisse Normande
- Plan de financement pour la création d'une chaufferie bois énergie - Landelles et Coupigny
- Recondution du dispositif de cadastre solaire - Soleil 14
- Affectation des fonds ACTEE pour la maîtrise d'œuvre

ADMINISTRATION GENERALE-FINANCES-CARTOGRAPHIE ET USAGES NUMERIQUES

- Présentation de la convention du Compte Financier Unique
- Engagement de crédits d'investissement avant le vote des budgets 2022
- Financement des fonds de concours
- Demande de subvention d'Electriciens sans frontières
- Mouvement du personnel
- Instauration du Comité d'Hygiène, de sécurité et Conditions de travail
- Tickets restaurants 2022
- Prise en charge des frais d'hébergement
- Convention de groupement de commande - Service MAPEO-CALVADOS

CONCESSIONS ELECTRICITE ET GAZ

- Avenant n° 3 - communes nouvelles et maîtrise d'ouvrage
- Renouvellement de la convention pour un référentiel commun terme I
- Protocole B - Actualisation de la valeur vénale des terrains situés hors zones constructibles
- Avenant n° 19 – au contrat historique GRDF

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Aides aux extensions pour activités économiques et ouvrages communaux, intercommunaux
- Aides aux extensions pour sites privés
- Modalités de recouvrement de la part à charge des bénéficiaires de raccordement

RELATIONS USAGERS ET PRECARITE ENERGETIQUE

- Bilan financier de partenariat avec (INHARI) – avenant n° 1 a la convention
- Soutiens financiers à la rénovation énergétique

MOBILITES BAS CARBONE

- Convention de mandat pour la perception des recettes au titre de l'exploitation du réseau d'IRVE
- Conditions générales d'utilisation du service de recharge pour véhicules électrique et hybride rechargeables au titre de l'exploitation du réseau d'IRVE
- Programme de travaux pour la pose de bornes de recharge – 1^{ère} tranche 2022

TRAVAUX SUR LES RESEAUX PUBLICS D'ELECTRICITE

- Programme de renforcement du réseau public d'électricité – 7^{ème} tranche 2021
- Programme de raccordement du réseau public d'électricité - 8^{ème} tranche 2021
- Programme de raccordement du réseau public d'électricité – 1^{ère} tranche 2022
- Programme de sécurisation du réseau public d'électricité – 1^{ère} tranche 2022
- Délégations Temporaires de Maîtrise d'Ouvrage

ECLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE

- Eclairage public (EP) et Signalisation Lumineuse (SL) – 8^{ème} Tranche de travaux 2021

I - COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 22 OCTOBRE 2021**

Madame la Présidente soumet aux membres du Bureau Syndical le procès-verbal de la réunion du 22 octobre 2021, qui leur a été transmis avec leur convocation.

Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal de la réunion du 22 octobre est adopté à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DE LA PRESIDENTE

Madame Catherine GOURNEY-LECONTE rend compte des décisions qu'elle a prises, depuis le Bureau Syndical du 22 octobre dernier, en vertu de la délégation du Comité Syndical du 13 octobre 2020, à savoir :

Finances	Virement de crédit n° 3 - Budget principal
Transition énergétique	Adhésions des communes de Bénerville-sur-Mer, Trouville-sur-Mer, Bernières-sur-Mer et Gonneville-en-Auge au service de Conseil en Energie Partagé pour le suivi des consommations et dépenses d'énergies de leurs bâtiments (CEP - niveau 1)
	Adhésion de la commune de Gonneville-en-Auge au service de Conseil en Energie Partagé pour l'élaboration et le suivi de la stratégie de rénovation (CEP – niveau 2)

Mobilités Durable	Poursuite de la convention de mise à disposition de 2 points de charge Mobisdec pour le service d'auto partage Renault Mobility en vue de son intégration dans la DSP transport de la communauté urbaine de Caen la mer
-------------------	---

Le Bureau Syndical prend acte de l'ensemble des décisions présentées, mises en œuvre et publiées depuis le Bureau Syndical du 22 octobre 2021.

COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS DU COMITE SYNDICAL A LA PRESIDENTE

Madame la Présidente rend compte des délégations qu'elle a reçues et notamment des dépenses effectuées depuis le début de ce mandat. La liste, jointe en annexe, a été transmise aux élus préalablement à la réunion.

Le Bureau Syndical prend acte de ces délégations.

MARCHES PUBLICS

○ Consultation en cours :

Madame la Présidente invite Monsieur Bruno DELIQUE, Directeur Général des Services, à présenter les consultations en cours :

Objet		Type de procédure
Fourniture de mâts d'éclairage public - 2022		Appel d'offres
Infogérance des serveurs, des réseaux et de la sécurité informatique du SDEC ÉNERGIE		Procédure adaptée
Acquisition, exploitation et maintenance d'une solution logicielle de gestion des ressources humaines		
Vérification des installations d'éclairage public, de signalisation lumineuse et des locaux du SDEC ÉNERGIE - 2022		
Maintenance de l'ascenseur du SDEC ÉNERGIE		Marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalable
Mission d'entretien annuel et de dépannage de 4 chaufferies granulés et de leurs équipements annexes dans le Calvados		
Maintenance des logiciels ESRI	Groupement de commandes avec le CD 14	Marché sans publicité ni mise en concurrence préalable
Maintenance des logiciels 1SPATIAL		

Le Bureau Syndical prend acte des consultations en cours.

○ Résultats de consultations, nécessitant délibérations (> 40 000 €) :

Type de procédure	Objet	Attributaire	
Contrôle de stabilité mécanique des mâts d'éclairage public et potences de signalisation lumineuse - 2021	Procédure adaptée	LOT 1	REI LUX
		LOT 2	

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- DECIDE d'attribuer le lot 1 à l'entreprise REI LUX pour un montant du DQE de 17 450€ H T;
- DECIDE d'attribuer le lot 2 à l'entreprise REI LUX pour un montant du DQE de 17 450€ HT ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision, et de tout acte s'y rapportant, lorsque les crédits sont inscrits au budget, y compris tout éventuel avenant.

o **Résultats de consultations, ne nécessitant pas de délibération :**

Objet	Attributaire		
Marché subséquent n°4 Groupement de commandes pour la fourniture de postes de transformation, transformateurs HTA/BT, armoires de coupure HTA et enveloppes de postes de transformation pour la distribution publique d'électricité	Lot 1	PSSA-PSSB	EPSYS
	Lot 2	H59 TPC	TRANSFIX
	Lot 3	H59 non TPC	TRANSFIX
	Lot 4	H61	TRANSFIX
	Lot 5	PRCS	TRANSFIX
	Lot 6	Armoires de coupure HTA	EPSYS
	Lot 7	PUC	EPSYS
	Lot 8	PAC	EPSYS
Achat de 25 % des besoins en gaz pour 2023 pour l'ensemble des membres du groupement d'achat (cumul acheté : 50%)			EDF

Le Bureau Syndical prend acte de ces attributions de marchés.

o **Reconduction de marché :**

Monsieur le Directeur Général des Services présente la reconduction de marché mise en œuvre depuis le Bureau Syndical du 22 octobre :

Marché Lot	Titulaire	Durée (en mois)	Prise d'effet	Fin maxi	Reconduction
FOURNITURE D'ARMOIRES EP LOT 2 (armoires sur socles de types 2 et 3)	DEPAGNE	12 mois Reconductible 3 x 12 mois	18/02/2019	17/02/2023	3

Le Bureau Syndical prend acte de la mise en œuvre de cette reconduction de marché.

o **Sous-traitances :**

Dans le cadre de ses marchés de travaux, le SDEC ÉNERGIE a été saisi des demandes de sous-traitance suivantes :

Marchés	Lot N°		Titulaire	Sous-traitant	Nature des prestations sous-traitées	Montant HT
Travaux Souterrains 2018	12	CC Normandie – Cabourg Pays d'Auge	RESEAUX ENVIRONNEMENT	Sylvain VALETTE	Travaux de voirie	20 000 €
				TOFFOLUTTI		20 000 €
	15	CC Cœur Côte Fleurie et Pays d'Honfleur-Beuzeville				20 000 €

Travaux 2022	12	CC Pays de Falaise	SORAPEL	Christophe RAUX	Travaux de réfection de chaussées pour l'année 2022	50 000 €
	14	CC Vallée de l'Orne et de l'Odon - CU Caen la Mer Sud				50 000 €
Travaux 2018 (année 2021)	3	Travaux souterrains CC Isigny-Omaha Intercom	GARCZYNSKI TRAPOIR	CADEL	Disposition d'un camion grue pour assistance dépose poteau béton	360 €

Le Bureau Syndical prend acte de la mise en œuvre de ces sous-traitances.

Arrivée de Monsieur Denis CHERON.

o Avenants :

Le SDEC ÉNERGIE a été saisi des demandes suivantes :

✓ Avenants, ne nécessitant pas de délibération

Entreprises	Objet de l'avenant	
Tous les fournisseurs de transformateurs	Avenant n° 2 : Prolongation des délais de livraison et l'établissement d'une formule de révision	Accord cadre transfo
CITELUM SA	Avenant de transfert (Passage de CITELUM SA à CITELUM France)	Travaux de maintenance EP/SL Lot 5 - Pays d'Auge

✓ Avenants, nécessitant délibération

Entreprises	Objet de l'avenant	
STURNO	Avenant de transfert (Passage de Société Anonyme à Société par Actions Simplifiée). Nouvelle entité : STURNO SAS	LOT 3 - Travaux souterrains : CC Isigny - Omaha Intercom
		LOT 4 - Travaux souterrains : CC Bayeux Intercom
		LOT 15 - Travaux souterrains : CC Intercom de la Vire-au-Noireau
Toutes les entreprises de travaux EP-SL 2020-2023	<ul style="list-style-type: none"> - DT-DICT : trois ouvrages supplémentaires (IRVE - PV - RC) / suppression des réponses au réseau GC de communication/prise en compte des demandes urgentes pour les câbles d'injection photovoltaïques. - Modification de l'article 06051-05 du BPU afin de déduire l'étude de sol pour les mâts > à 12 m : l'étude de sol fera l'objet de hors bordereaux au cas par cas. 	

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

Pour les Marchés de travaux aériens et souterrains sur les réseaux 2018 et 2022 : avenants de transfert

- *ACCEPTE* le transfert de la société anonyme STURNO vers la société par actions simplifiées STURNO ;
- *CHARGE* Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer les avenants.

Pour les marchés de travaux et maintenance de l'éclairage public, de la signalisation lumineuse, vidéo-protection et panneaux à messages variables 2020 : avenants modifiant le contenu des prestations

- *ACCEPTE* les modifications apportées au contenu des prestations ;
- *CHARGE* Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer les avenants.

TRANSFERTS DE COMPETENCES

Conformément aux dispositions de l'article 5.2 des statuts du SDEC ÉNERGIE, applicables au 1^{er} janvier 2017, il est proposé au Bureau Syndical de se prononcer sur les demandes de transferts de compétences suivantes, enregistrées depuis le Bureau Syndical du 22 octobre 2021 :

○ **Transfert de la compétence « ENR »**

Collectivité	Date de la délibération	Projet
Anisy	28 septembre 2021	Projet de mise en place d'une toiture photovoltaïque sur le toit de l'école

La commune d'Anisy ne possédant pas d'actif relevant de la compétence « Energies Renouvelables », l'état contradictoire proposé est donc fixé à 0 €.

○ **Transfert de la compétence « Eclairage Public »**

Collectivité	Date de la délibération	Projet
Manvieux	03 novembre 2021	/

Par délibération en date du 21 octobre 2021, la commune de Mosles, a décidé de compléter les prestations de base de la compétence de maintenance et de fonctionnement d'éclairage public transférée au SDEC ÉNERGIE le 29 juin 2004, par l'option « Eclairage Festif ».

○ **Transfert de la compétence « Signalisation Lumineuse »**

Collectivité	Date de la délibération	Projet
Mosles	28 septembre 2021	/

La commune de Mosles ne possédant pas d'actif relevant de la compétence « Signalisation Lumineuse », l'état contradictoire proposé est donc fixé à 0 €.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- *ACCEPTÉ le transfert de la compétence « Energies Renouvelables » visée à l'article 3.8 des statuts du SDEC ÉNERGIE de la commune d'Anisy pour un projet photovoltaïque sur la toiture de son école en fixant l'état contradictoire de remise des biens correspondant à 0 € ;*
- *ACCEPTÉ le transfert de la compétence « Eclairage Public » visée à l'article 3.4 des statuts du SDEC ÉNERGIE de la commune de Manvieux ;*
- *ACTÉ l'adhésion à l'option « Eclairage Festif » de la commune de Mosles dans le cadre de son transfert de la compétence « Eclairage Public » visée à l'article 3.4 des statuts du SDEC ÉNERGIE ;*
- *ACCEPTÉ le transfert de la compétence « Signalisation Lumineuse » visée à l'article 3.5 des statuts du SDEC ÉNERGIE de la commune de Mosles, en fixant l'état contradictoire de remise des biens correspondant à 0 € ;*
- *DECIDE de mettre en œuvre ces transferts de compétences, tant sur les aspects patrimoniaux, financiers et techniques et de réviser tous les contrats qui y sont attachés ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de ces décisions et l'autorise à signer tout acte s'y rapportant.*

ACTUALITES

○ **Signature de la convention REGION/TEN 2022 - 2026**

Madame la Présidente rappelle que lors du dernier mandat, le Territoire Energie Normandie – TEN, a conventionné avec la Région le 2 mai 2019 pour que les deux structures puissent engager ensemble des actions, principalement, autour de la Transition Énergétique.

Cette convention, qui a fait l'objet d'échanges annuels avec le Président MORIN, arrive à échéance fin 2021 et il semble utile de la poursuivre, bien entendu, en s'appuyant sur ce qui a bien fonctionné et en recherchant à améliorer ce qui peut l'être.

Le bilan de ce partenariat qui fut présenté lors de la dernière conférence des présidents du 17 septembre 2021, permet de mesurer le bien-fondé de cette coopération et de définir conjointement des actions correctives éventuelles pour en améliorer l'efficacité.

En effet, si l'ensemble des acteurs est unanime pour dire que cette convention a permis de favoriser des synergies entre différents acteurs de la Transition énergétique : communes, EPCI, Région et syndicats d'énergie, il est pointé le besoin de renforcer notamment la gouvernance opérationnelle de ce partenariat.

Dans ce cadre, les services de la REGION et de chaque syndicat du TEN se sont réunis plusieurs fois pour établir le projet d'une nouvelle convention, tenant compte des points d'amélioration constatés et de nouveaux champs d'actions potentielles.

Ainsi, le rôle opérationnel des syndicats est recherché auprès des collectivités pour mieux les accompagner dans leurs actions en faveur de la transition énergétique, et ce en cohérence avec les politiques régionales en cours d'élaboration et la feuille de route du TEN 2021-2026.

Ce renforcement opérationnel vise la réalisation d'objectifs communs et n'implique en aucun cas la création d'une personne morale. Ainsi, l'existence d'experts au sein du TEN, les partages de retours d'expériences et l'établissement de bilans réguliers, l'harmonisation des actions des membres du TEN, l'effet de levier des actions, accompagnements et financements du TEN complémentaires à ceux de la Région ou encore le partage d'informations seront autant de gages de réussite.

Considérant les compétences de la Région ainsi que celles des membres du TEN en qualités d'AODE, leurs relations fortes de proximité vis-à-vis de leurs collectivités adhérentes, notamment rurales, en matière de conseil, d'ingénierie et d'accompagnement de projets sur les thématiques du présent accord de partenariat, la Région Normandie et le TEN affichent leur volonté commune d'agir ensemble pour :

- Accompagner les territoires dans leur transition énergétique,
- Développer des actions de sobriété et d'efficacité énergétique,
- Développer la production d'énergies renouvelables,
- Développer les mobilités bas-carbone en Normandie.

La signature de la nouvelle convention se décline en 14 engagements réciproques et 18 indicateurs de suivi sans flux financiers.

Cette nouvelle gouvernance est donc renforcée puisque qu'elle sera suivie par un comité de pilotage stratégique et le comité technique des directeurs du TEN.

Dans le cadre de la prochaine conférence des Présidents du TEN qui se tiendra le 16 décembre 2021 dans le prolongement du Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE, la signature de la convention TEN/REGION se tiendra au Conseil Régional de Caen, Auditorium de l'Abbaye aux Dames, à 16h30, en Présence de Monsieur Hervé MORIN, Président de la Région Normandie et des Présidents du TEN (Territoire Energie Normandie) qui seront accueillis à 16h00 à l'issue de la séance plénière du SDEC ÉNERGIE.

Au cours de cette rencontre, il sera évoqué le bilan de la précédente convention 2019-2021, en rappelant ce qui a été réalisé dans le cadre de ce partenariat, ce qui n'a pas fonctionné ainsi que les nouvelles évolutions projetées.

Monsieur LAGALLE, pose la question sur la possibilité de faire valoir cette convention au niveau des communautés de communes dans le cadre des échanges qui devaient intervenir pour la nouvelle génération des contrats territoriaux régionaux.

Monsieur DELIQUE précise que la convention prévoit explicitement en son article 2 que les « syndicats d'énergie sont positionnés comme intervenants potentiels et partenaires des Territoires au sein des contrats de Territoires Région / EPCI ».

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

o **Réforme de la TCCFE**

La loi de finances du 29 décembre 2020 modifie le régime de taxation de l'électricité.

Cette réforme poursuit deux objectifs :

- sécuriser et simplifier le dispositif des 3 taxes sur la consommation finale d'électricité :
 - la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE),
 - la taxe départementale sur la consommation finale d'électricité (TDCFE),
 - la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE).
- Harmoniser le dispositif :
 - L'ensemble des taxes sera regroupé pour en confier à terme la gestion à la Direction générale des finances publiques et un taux unique au plan national sera fixé d'ici 2 ans.

Ce qui change avec la réforme :

- Mise en place du calendrier d'harmonisation progressive du coefficient sur 2 ans, impliquant un alignement à la hausse pour certaines communes. Le coefficient multiplicateur ne sera plus inférieur aux valeurs suivantes :
 - o 4 depuis le 1er janvier 2021
 - o 6 à partir du 1er janvier 2022
 - o 8,5 à partir du 1er janvier 2023
- A partir de 2023, les trois composantes actuelles de la taxe sur l'électricité (TCCFE, TDCFE et TICFE) seront regroupées et s'intituleront TICFE.
 - o Le versement des taxes sera fait par les fournisseurs d'électricité aux services fiscaux de l'Etat qui reverseront ensuite la part revenant aux collectivités sur la base de la TCCFE 2022.

Les points de vigilance suivants sont à prendre en compte :

- sur les modalités de reversement de ces parts de taxe leur revenant car toutes les dispositions n'ont pas encore été fixées, notamment, le mode de reversement de la TCCFE par l'Etat et les modalités de contrôle de cette taxe à partir de 2023.
- Le produit de la TCCFE est un enjeu financier majeur pour le syndicat qui représente environ 10M€ par an et 35 % des recettes réelles de fonctionnement.
- Année de référence pour l'application des dispositions de la réforme : 2022.
- Transformation d'une taxe locale perçue par les collectivités territoriales par une dotation d'Etat.
- Changement d'imputation comptable ? Fiscalité de la recette ?...

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

o **Ordre du jour du Comité Syndical du 16 décembre 2021**

Madame la Présidente rappelle que le prochain Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE se réunira le jeudi 16 décembre 2021 au Conseil Régional de Caen, dans l'Auditorium de l'Abbaye aux Dames.

Il se tiendra dans le strict respect des contraintes qu'impose la loi d'urgence sanitaire en cours.

Son ordre du jour définitif est présenté à l'écran :

Actualités du syndicat		<ul style="list-style-type: none"> - Approbation du PV du comité du 30 septembre 2021, - Etat des délégations, des adhésions et des transferts de compétences, - Compte-rendu des décisions de la Présidente - Agenda du CS - 1er semestre 2022
Renouvellement des instances		<ul style="list-style-type: none"> - Election d'un membre du Bureau Syndical - collège CUCM
Décisions d'intérêt commun	Finances	<ul style="list-style-type: none"> - Proposition de trois décisions modificatives - Ouverture des crédits d'investissement avant les votes des budgets 2022 - Financement des participations des membres aux travaux par fonds de concours - Subvention d'équilibre 2021 pour les deux budgets annexes - Convention du Compte Financier Unique
	Electricité	<ul style="list-style-type: none"> - Avenant n°3 au Cahier des charges « Communes nouvelles - répartition de la maîtrise d'Ouvrage » - Renouvellement de la Convention terme I
	Gaz	<ul style="list-style-type: none"> - Avenant n°19 à la convention du périmètre historique

La présentation de la convention cartographique avec Primagaz pour ce qui concerne la commune de Saint-Martin-de-Bienfaite-la-Cressonnière, initialement annoncée dans la note de synthèse explicative, est reportée à un prochain Comité syndical.

Le Bureau Syndical valide l'ordre du jour du Comité Syndical du 16 décembre 2021 ainsi présenté, dont la convocation sera adressée vendredi 10 décembre aux représentants.

o **Plan de relance FACÉ 2022**

Pour rappel, le FACÉ (*fonds d'amortissement des charges d'électrification*), dans le cadre du plan de relance, a été doté d'une enveloppe budgétaire de 50 M€ répartie sur deux années : 35 M€ en 2021 et 15 M€ en 2022.

Ce plan de relance 2022 vise 5 items :

- les installations de production – partie raccordement
- le stockage
- les IRVE simples et combinées
- l'éclairage public – optimisation et régulation
- la gestion intelligente du réseau.

Le SDEC ÉNERGIE qui a déjà bénéficié de subventions en 2021 :

- **250 000 €** dans le cadre du sous-programme « Sécurisation fils nus »
- **122 400 €** dans le cadre du sous-programme « Transition énergétique et solutions innovantes,

a déposé le 15 novembre dernier, deux dossiers pour les projets suivants :

- Financement de deux bornes de recharges rapides (Moulins-en-Bessin et Valdallière)
➔ Subvention sollicitée à hauteur de 65 302 € ;
- Financement d'un système innovant de gestion intelligente de 101 armoires d'éclairage public
➔ Subvention sollicitée à hauteur de 183 820 €.

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

ÉCHEANCIER

Les derniers changements de dates, reports ou annulations à prendre en compte pour les prochaines échéances 2021/2022 sont rappelées à l'écran :

- L'inauguration de la toiture photovoltaïque de l'école du village sur la commune d'Ouilly-le-Tesson, aura lieu le mercredi 8 décembre à 14h00.
- L'inauguration des projets d'énergies renouvelables sur la commune de Valdallière, se déroulera le vendredi 10 décembre à 14h00 :
 - o Chaufferie bois – Réseau technique de production de chaleur sur 7 bâtiments ;
 - o Chaufferie dédiée pour les bureaux du CIVAM (Centre d'Initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural, situé sur la commune déléguée de Vassy,
 - o Projet photovoltaïque sur la toiture de l'école de musique de la commune déléguée de Vassy.
- La commission consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) prévue le mardi 14 décembre 2021 à 10 h est reportée en 2022, après l'élection d'un nouveau représentant par les services de la CCI.
- La commission d'Appel d'offres se réunira le jeudi 16 décembre à 12h30, salle 115 au 1er étage de l'Abbaye aux Dames.

Echéances 2022 :

- La réunion annuelle avec les entreprises et fournisseurs à laquelle sont conviés les membres des commissions Travaux – EP-SL – Transition Énergétique et Mobilisés, est programmée le mercredi 23 mars matin à l'Abbaye d'Ardenne à Saint-Germain-la-Blanche-Herbe.
- La Commission Consultative pour la Transition Énergétique se réunira le mardi 31 mai 2022 à 14h.
- La commission « Travaux sur les réseaux publics d'électricité » du vendredi 24 juin à 9h30 est avancée au vendredi 17 juin à 9h30.
- La commission « Eclairage Public et Signalisation Lumineuse » du vendredi 24 juin à 14h00 est avancée au vendredi 17 juin à 14h00.

- Les prochaines conférences des Présidents du TEN assurées par le SDEM 50 en 2022 sont arrêtées aux dates suivantes :
 - o Jeudi 31 mars à 14h00,
 - o Jeudi 16 juin à 09h30,
 - o Pendant le congrès de la FNCCR du 27 au 29 septembre,
 - o Jeudi 8 décembre à 14h00.

Pour rappel sont membres de cette conférence : Catherine GOURNEY-LECONTE, Philippe LAGALLE et Jean-Luc GUILLOUARD.

Une nouvelle mise à jour du calendrier sera communiquée aux membres du Bureau Syndical à l'issue de la réunion.

Le Bureau Syndical prend acte de ces communications.

TRAVAUX DES COMMISSIONS

TRANSITION ENERGETIQUE

Monsieur Marc LECERF, Vice-Président en charge de la Transition énergétique, présente les travaux de la commission, réunie le 17 novembre 2021 et qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

AIDES FINANCIERES - COMMUNAUTE DE COMMUNES CINGAL-SUISSE NORMANDE

La Communauté de Communes Cingal-Suisse Normande a sollicité l'octroi d'une subvention du syndicat pour la réalisation d'une étude de faisabilité technique et économique de valorisation du gisement bois en granulés standardisés.

Le coût de l'étude de faisabilité est estimé à 36 995 € HT.

Les règles générales du guide des aides et contributions 2021, prévoient que le Bureau Syndical est ponctuellement autorisé à accorder des aides non définies préalablement par le Comité Syndical. Cette sollicitation est un projet atypique, mais qui est en lien avec les compétences du syndicat, notamment les compétences énergies renouvelables et réseaux de chaleur.

La commission propose d'accorder une aide du SDEC ÉNERGIE de 30 % du coût de chacune des phases de l'étude (aide plafonnée à 11 100 €).

Le plan de financement de l'étude est le suivant :

Dépenses	€ HT	Recettes	%	€
Etude de faisabilité technique et économique de valorisation du gisement bois en granulés standardisés	36 995 €	Région Normandie	50 %	18 497.50 €
		SDEC ÉNERGIE	30 %	11 098.50 €
		CDC Cingal-Suisse Normande	20 %	7 399.00 €
TOTAL	36 995 €			36 995 €

Phases du projet	Coût HT	Taux d'aide du SDEC ÉNERGIE	Aide du SDEC ÉNERGIE
Evaluation des gisements disponibles et caractérisation des matières premières	9 755 €	30 %	2 926,50 €
Formulation du produit	3 200 €	30 %	960 €
Essais de granulation et analyses en combustion	13 240 €	30 %	3 972 €
Approche technico économique : micro usine à pellets	5 600 €	30 %	1 680 €
Coordination projet	5 200 €	30 %	1 560 €
	36 995 €	30 %	11 098,50 €

Le versement de l'aide octroyée à chacune des phases est conditionné à la réalisation de ces dernières.

A noter que Monsieur Philippe LAGALLE, 1^{er} Vice-Président de la Communauté de Communes Cingal-Suisse Normande, ne participe pas au vote.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- *APPROUVE l'aide financière pour la réalisation d'une étude de faisabilité technique et économique de valorisation du gisement bois en granulés standardisés de la Communauté de Communes Cingal-Suisse Normande, correspondant à 30% du coût de chacune des phases de l'étude ; avec un montant global de subvention plafonné à 11 100 € ;*
- *DIT que la dépense sera imputée à l'article 65738 du Budget Principal du SDEC ÉNERGIE ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ladite convention ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.*

PLAN DE FINANCEMENT POUR LA CREATION D'UNE CHAUFFERIE BOIS ENERGIE - LANDELLES ET COUPIGNY

Par délibération en date du 7 mai 2021, le Bureau Syndical du SDEC ÉNERGIE a accepté le transfert de la compétence « Energies Renouvelables » de la commune de Landelles-et-Coupigny.

Ce transfert vise notamment leur projet d'installation d'une chaufferie bois plaquettes couplée à une chaufferie d'appoint/secours au gaz propane et son réseau technique de distribution de chaleur pour alimenter la salle polyvalente, la mairie, l'école maternelle et l'école primaire.

Conformément au guide des contributions et aides financières, la participation financière du SDEC ÉNERGIE au projet est de 30 % du montant HT de l'opération.

Des financements complémentaires sont demandés :

- Aide départementale pour le développement de chaufferie bois,
- Aide régionale IDEE Action production d'énergies renouvelables,
- Aide de l'ADEME dans le cadre du contrat patrimonial du SDEC ÉNERGIE.

Le coût global du projet est estimé, en phase Avant-Projet Sommaire à 360 000 € HT et se décompose comme suit :

- 327 400 € HT pour les frais d'études, les travaux d'installation des chaudières bois et propane, la création du réseau technique de distribution de la chaleur ainsi que l'installation des sous-stations dans les bâtiments côté « primaire ».
- 32 600 € HT de travaux nécessaires sur le réseau que l'on appelle « secondaire ». Ces travaux seront réalisés par le Syndicat mais financés à 100 % par la commune de Landelles-et-Coupigny. Ces travaux n'ayant pas d'autres subventions.

La commission propose au Bureau Syndical de valider le plan de financement prévisionnel de cette opération :

DEPENSES (en € HT)		RECETTES (en €)		
Frais d'études	36 500 €	Département du Calvados	20 000 €	6 %
Chaufferie bois	148 600 €	Région Normandie	49 652 €	15 %
Chaudière d'appoint	24 700 €	ADEME (contrat patrimonial)	101 764 €	31 %
Réseau et sous-station	112 400 €	Commune de Landelles-et-Coupigny - partie primaire	57 764 €	18 %
Voirie et réseau divers	5 200 €	SDEC ÉNERGIE	98 220 €	30 %
Sous total chaufferie et réseau primaire	327 400 €		327 400€	
Voirie et réseau divers	32 600 €	Commune de Landelles-et-Coupigny	32 600 €	100 %
Sous total réseau secondaire	32 600 €		32 600 €	
TOTAL	360 000 €		360 000 €	

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- ACTE le plan de financement prévisionnel du projet de création d'un réseau technique de chaleur sur la commune de Landelles-et-Coupigny, tel que présenté ci-dessus ;
- AUTORISE Madame la Présidente à solliciter les partenaires financiers pour l'obtention des subventions ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

RECONDUCTION DU DISPOSITIF DE CADASTRE SOLAIRE - SOLEIL 14

Le SDEC ÉNERGIE et les 16 intercommunalités du Calvados ont mis en place le service public solaire – Soleil 14, dans le cadre de la Commission consultative pour la transition énergétique, en vue de favoriser le développement de l'énergie solaire.

La réalisation et l'hébergement du cadastre solaire sont assurés par la société « In Sun We Trust » - ISWT - dans le cadre d'un marché public dont la première phase de 3 ans s'achève le 14 avril 2022, avec la possibilité de le renouveler jusqu'au 14 avril 2024.

La Commission consultative pour la transition énergétique du 9 novembre 2021 s'est positionnée en faveur de la pérennisation du dispositif, en le reconduisant pour une période de 3 ans (1^{er} mars 2022 – 1^{er} mars 2025), selon le scénario suivant :

- **Cadastre solaire :**
 - Renouvellement par avenant pour 1 an du marché avec ISWT d'avril 2022 à avril 2023,
 - Acquisition d'un nouveau cadastre plus performant en vue d'une mise en service en avril 2023.
- **Conseil :**
 - Pérennisation du dispositif de conseil local et renouvellement des conventions entre le SDEC ÉNERGIE, Biomasse Normandie, et la Chambre d'agriculture.

- **Communication :**

- Maintien de l'identité et de la communication sur « Soleil 14 ».

Le coût prévisionnel de ce dispositif s'élève à 90 000 € pour 3 ans (hors actions de communication à mettre en œuvre par chaque partenaire) et un principe de parité entre le SDEC ÉNERGIE et les EPCI a été adopté jusqu'à présent pour le financement de Soleil 14 :

Nature des dépenses	Montant (€ HT) pour 3 ans	Financement SDEC ÉNERGIE 50%	Financement EPCI 50%*
Cadastre ISWT pour un an	1 000 €	500 €	500 €
Acquisition d'un nouveau cadastre	50 000 €	25 000€	25 000€
Conseil aux particuliers	35 000 €	17 500€	17 500€
Mise à jour des supports de communication	4 000 €	2 000 €	2 000 €
TOTAL	90 000 €	45 000 €	45 000 €

* le financement par les EPCI (45 000 €) est à répartir entre l'ensemble des communautés.

Les élus rappellent la nécessité de communiquer auprès des communes sur SOLEIL 14 (même si les EPCI ont un rôle à jouer en la matière) sous forme d'articles à insérer dans le journal communal ou de kit de communication.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- *APPROUVE le scénario de poursuite du dispositif proposé par la Commission consultative pour la transition énergétique ;*
- *APPROUVE la prise en charge financière par le SDEC ÉNERGIE de 50% du coût total de l'opération ;*
- *PROPOSE les modalités de poursuite du dispositif à l'ensemble des communautés de communes impliquées ;*
- *DIT que les dépenses seront imputées aux articles 2051, 61563, 6228 et 6236 du Budget Principal du SDEC ÉNERGIE ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de ces décisions et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

AFFECTATION DES FONDS ACTEE POUR LA MAITRISE D'ŒUVRE

Le SDEC ÉNERGIE s'est engagé dans le programme ACTEE visant à promouvoir la réalisation de travaux de rénovation énergétique des bâtiments des collectivités et, à ce titre, dispose d'une enveloppe d'aide dédiée au financement de la maîtrise d'œuvre des projets, correspondant à 30 % du coût total des audits et études réalisées.

Pour rappel, cette enveloppe prévisionnelle de 86 000 € pour la maîtrise d'œuvre sera octroyée dans sa totalité sous réserve du lancement d'un volume d'audits et d'études pour un montant de 287 500 €. Les fonds sont débloqués au fur et à mesure de la réalisation des dépenses d'audits et d'études.

Le SDEC ÉNERGIE a décidé d'engager l'expérimentation du CEP niveau 3 portant sur des travaux de rénovation énergétique des bâtiments publics en ciblant 2 bâtiments et un projet d'opérations groupées de travaux ciblés.

La commission propose que l'aide financière obtenue dans le cadre du programme ACTEE pour la maîtrise d'œuvre des projets de rénovation (30 % du coût total des audits et études réalisées - enveloppe prévisionnelle de 86 000 €) soit affectée aux projets accompagnés par le SDEC ÉNERGIE – CEP niveau 3.

La commission propose un taux d'aide à la maîtrise d'œuvre de 30% dans la limite de 10 000 € par projet.

A titre d'exemple, pour un projet dont le coût de la rénovation énergétique serait de 100 000 € HT, la maîtrise d'œuvre de l'opération est évaluée à 10 % de ce coût soit 10 000 € HT ; L'aide du SDEC ÉNERGIE sur la MOE serait de 30 % plafonnée à 10 000 € soit dans ce cas de 3 000 €.

Pour rappel, ce taux d'aide à la maîtrise d'œuvre ne s'applique que dans le cadre du programme ACTEE 2 dont le SDEC ÉNERGIE est lauréat.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- *APPROUVE le principe d'affecter les aides d'ACTEE pour la maîtrise d'œuvre sur les projets de rénovation énergétique accompagnés par le SDEC ÉNERGIE via le Conseil en énergie partagé (CEP niveau 3 en priorité et niveau 2) ;*
- *APPROUVE l'application d'un taux d'aide (dans le cadre des aides ACTEE) de 30% sur le coût de la maîtrise d'œuvre dans la limite de 10 000 € HT par projet ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

ADMINISTRATION GENERALE-FINANCES-CARTOGRAPHIE ET USAGES NUMERIQUES

Monsieur Philippe LAGALLE, 1^{er} Vice-Président en charge de l'administration générale, des finances, de la cartographie et des usages numériques, présente les travaux de la commission, réunie le 16 novembre 2021 et qui nécessitent délibérations du Bureau et du Comité Syndical.

CONVENTION COMPTE FINANCIER UNIQUE

Monsieur le Vice-Président rappelle que le SDEC ENERGIE s'est doté d'un nouveau logiciel comptable et s'est porté candidat pour expérimenter le nouveau dispositif de convention unique qui deviendra le référentiel de droit commun applicable à toutes les collectivités, à compter du 1^{er} janvier 2024. Sa candidature a été retenue par arrêté ministériel le 13 décembre 2019.

Le comité syndical en date du 30 septembre 2021, a acté la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57, à compter du 1^{er} janvier 2022. Sa mise en œuvre visera plusieurs objectifs :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,
- améliorer la qualité des comptes,
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable public

La convention tripartite (Préfecture, DDFIP, SDEC ENERGIE) proposée, a pour objet de préciser les conditions de mise en œuvre de l'expérimentation du Compte Financier Unique pour les exercices 2022 et 2023 qui a été adressée aux élus du Bureau Syndical en annexe 4 de la note de présentation, jointe à leur convocation.

Les prérequis de mise en œuvre sont les suivants :

- Adoption du référentiel budgétaire et comptable M57,
- Dématérialisation des documents budgétaires,
- Calendrier de mise en œuvre : exercice 2022.

Le Bureau Syndical valide ce projet de convention, qu'il décide de soumettre à l'approbation du Comité Syndical du 16 décembre 2021.

ENGAGEMENT DE CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DES BUDGETS 2022

L'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose en substance que, jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif d'une collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater :

- les dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'exercice N-1,
- les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et à l'exclusion également des restes à réaliser et des reports. L'autorisation mentionnée ci-avant, précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel, incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des services antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Cette disposition permet la continuité de l'engagement des investissements entre le 1^{er} janvier 2022 et la date du vote des budgets, prévu le 24 mars 2022.

Pour 2021, le montant et l'utilisation des crédits d'investissement avant le vote des budgets 2022, sont les suivants :

Budget principal

Article	Intitulé	Budget Primitif 2021, avec virement de crédits et décisions modificatives	Crédits d'investissement 2022 utilisables avant le vote du budget
Chapitre 20		484 555,18	121 138,80
2031	Frais d'étude	96 640,00	24 160,00
20411	Accompagnement à la compétence "Contribution à la Transition Energétique"	100 000,00	25 000,00
20414823	Subvention communes compétences gaz	100 000,00	25 000,00
2051	Logiciels informatique	187 915,18	46 978,80
Chapitre 21		1 663 779,73	415 944,93
2131	Construction de bâtiments publics - réseau technique de chaleur	1 200 000,00	300 000,00
2135	Installations générales et aménagement construction	225 379,73	56 344,93
2182	Achat véhicules	150 000,00	37 500,00
2183	Achat matériel informatique et de bureau	80 500,00	20 125,00
2184	Achat mobilier de bureau	3 900,00	975,00
2188	Autre matériels	4 000,00	1 000,00
Chapitre 23		26 320 865,62	6 580 216,41
2315	Travaux Réseaux	16 970 865,62	4 242 716,41
23152	Travaux Stations Hydrogène	50 000	12 500,00
2317	Travaux Réseaux éclairage et signalisation lumineuse mis à disposition	8 800 000,00	2 200 000,00
238	Avances forfaitaires sur marchés	500 000,00	125 000,00
Chapitre 26		200 000,00	50 000,00
261	Participations et créances rattachées à des participations	200 000,00	50 000,00
Chapitre 4581		2 862 641,52	715 660,38
4581620	Travaux sous mandat Génie civil 2020	198 500,00	49 625,00
4581621	Travaux sous mandat Génie civil 2021	400 000,00	100 000,00
4581819	Travaux sous mandat Eclairage 2019	60 000,00	15 000,00
4581820	Travaux sous mandat Eclairage 2020	40 000,00	10 000,00
4581821	Travaux sous mandat Eclairage 2021	2 164 141,52	541 035,38

Budget annexe Energies Renouvelables

Article	Intitulé	BP 2021	Crédits d'investissement 2022 utilisables avant le vote du budget
Chapitre 23		671 454,79	167 863,70
2317	Immobilisations corporelles	666 454,79	166 613,70
238	Avances forfaitaires sur marchés	5 000,00	1 250,00

Budget annexe Mobilité Durable

Article	Intitulé	BP 2021	Crédits d'investissement 2022 utilisables avant le vote du budget
Chapitre 21		3 533,38	883,35
2188	Autres matériels	3 533,38	883,35
Chapitre 23		123 025,20	30 756,30
2317	Immobilisations corporelles	123 025,20	30 756,30

Le Bureau Syndical valide ces propositions qu'il décide de soumettre au vote du Comité Syndical du 16 décembre 2021, pour une application de ces dispositions, avant le vote des budgets 2022.

FINANCEMENT PAR FONDS DE CONCOURS

Par délibérations en date du 18 décembre 2014 et du 17 décembre 2015, le Comité Syndical a validé le principe de financement de la part à charge des collectivités par recours au fonds de concours, pour toutes les collectivités qui le souhaitent.

La mise en œuvre du fonds de concours réclame, des collectivités concernées et du SDEC ÉNERGIE, une délibération concordante pour chacun des dossiers pour lesquels ce financement est sollicité.

Le Comité Syndical du 16 décembre devra se prononcer sur les 110 nouveaux projets présentés depuis le Comité Syndical du 30 septembre 2021 :

- Montant total des travaux HT : 7 331 358,62 €
- Montant global de la participation communale : 3 864 272,41 €
 - Montant des fonds de concours : 3 791 126,27 €
 - Montant du solde de fonctionnement : 73 146,14 €

La liste de ces dossiers a été transmise aux membres du Bureau Syndical, en annexe 5 de la note de présentation, jointe à leur convocation. Elle pourra être complétée par quelques dossiers si besoin avant l'envoi de la convocation des élus au Comité Syndical.

Le Bureau Syndical valide cette nouvelle liste de 110 nouveaux projets, qu'il décide de soumettre à l'approbation du Comité Syndical du 16 décembre 2021.

DEMANDE DE SUBVENTION D'ELECTRICIENS SANS FRONTIERES

Par délibération en date du 26 janvier 2007, le Bureau syndical a conclu une convention de partenariat avec l'association Electriciens sans frontières de Basse-Normandie (ONG de solidarité internationale) afin que le ÉNERGIE apporte sa contribution à des projets d'électrification de pays les plus défavorisés.

La base légale de cette coopération décentralisée est définie par l'article L1115-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Electriciens Sans Frontières, sollicite le SDEC ÉNERGIE pour l'attribution d'une subvention visant à améliorer les structures scolaires sur l'Ile de la Tortue, à proximité d'Haïti. Il s'agit de financer l'acquisition et l'installation de trois panneaux photovoltaïques pour électrifier 13 bâtiments scolaires (salles de classe et salles de réunion).

Le coût estimé du projet s'élève à 71 500 € et la subvention proposée sous réserve de production de justificatifs s'élève quant à elle à 7 000 €.

Suite à une interrogation de Monsieur Jean LEPAULMIER, Monsieur Bruno DELIQUE, précise qu'aucun élu du Bureau Syndical n'est membre de cette association et ne prend donc part aux projets de cette ONG et que, seuls les justificatifs remis par cette association, permettent au Syndicat de valider la subvention.

Madame Nadine LAMBINET-PELLE attire l'attention de ses collègues sur les problèmes de gestion administratifs et financiers rencontrés par cette association dans le passé.

Au regard de ces remarques et interrogations et des échanges dans la salle, Madame la Présidente, propose d'ajourner cette demande de subvention afin de consolider le dossier. Elle propose, dans un premier temps, de revoir la convention initiale liant le SDEC ÉNERGIE à Electriciens Sans Frontières avant de revenir vers le Bureau syndical.

Le Bureau Syndical valide cette proposition et décide de surseoir à cette demande, avant étude plus précise du projet.

MOUVEMENT DU PERSONNEL – ÉTAT DES LIEUX

Monsieur Philippe LAGALLE rappelle qu'en 2021, le SDEC ÉNERGIE a observé des mouvements du personnel de natures différentes :

- 4 départs volontaires avec une difficulté de remplacement du fait d'une forte tension sur le marché de l'emploi – à ce jour seuls deux départs ont été pourvus ;
- 4 agents en absences prolongées pour raison de santé depuis le mois de septembre 2021. Deux agents ont depuis repris leurs fonctions et deux autres agents sont toujours en arrêt à ce jour.

Cette situation, tout à fait inédite au syndicat, est un signal traduisant un épuisement lié pour partie à une surcharge d'activité des services et ce dans le contexte particulier de confinement /pandémie :

- Plan de relance,
- Mise en œuvre du projet stratégique,
- Attentes fortes des communes en termes de travaux, d'études de transfert de compétences ...,
- Tension sur les coûts de fournitures et les délais de livraison,
- Dossiers très structurants : ACTEE – TEN – SEM...,
- Un mois de septembre très évènementiel : NET, JPO....

Cela se traduit par :

- Un taux d'absentéisme qui a subitement augmenté à la sortie de la période COVID,
- Une dégradation de la qualité des prestations aux communes : retard dans les devis, moins bonne réactivité des services ...,
- Des équipes sous contrainte qui ont besoin d'être soutenues.

Plusieurs actions immédiates ont ainsi été engagées :

- Mesures d'urgence :
 - Non tenue de la commission solidarité...
 - Externalisation de prestations (marchés publics...),
 - Réduction d'activités ciblées (logistique...),
 - Redéploiement en interne (achat de fournitures ...).
- De l'écoute et des échanges :
 - Avec les agents en arrêt de travail,
 - Avec le Comité technique,
 - Mise en place d'une cellule de crise : DG/RH.

Des premières réponses ont été apportées :

- Des mesures de soutien à la reprise d'activité des 4 agents,
- Au Comité technique le mardi 7 décembre,
- Une intervention de la Présidente est programmée le 14 décembre auprès de l'ensemble du personnel.

Au regard de ces constats, il est proposé de mettre en place des dispositions durables.

➤ A court terme (sous deux mois) :

- Finaliser le recrutement des deux agents au département Energie,
- Agir sur l'organisation de quelques services en priorité 1 :
 - Service achat,
 - Concessions / solidarité.
- Renforcer les équipes par le recrutement sous CDD :
 - D'un agent en charge de la logistique et soutien au service Marchés publics,
 - D'un agent au département concessions.
- Répondre aux besoins croissants du service Eclairage Public.

➤ A moyen terme (1^{er} trimestre 2022) :

- Engager un audit sur l'organisation du syndicat au regard de l'évolution de ses métiers, de son périmètre d'intervention et du renouvellement de ses personnels,
- Dans le cadre du DOB/BP fixer des priorités et les ressources à mobiliser en adéquation avec le projet stratégique.

A l'interrogation de Monsieur Christophe MORIN relative à la mise en place du télétravail pour apporter une solution aux difficultés en cours, Monsieur Bruno DELIQUE répond que les personnes, actuellement en arrêt de travail, ne peuvent être placées en télétravail.

Même si le contexte sanitaire est bien évidemment à prendre en considération, Monsieur Jean LEPAULMIER souligne que les collectivités ont une grande responsabilité dans la souffrance des agents au travail, dans le sens où elles doivent fonctionner dans un contexte économique de plus en plus contraint avec une activité de plus en plus importante.

Le problème du désengagement de l'Etat, l'importante difficulté de recrutement de personnes formées, dont le vivier reste le même alors que les projets de même nature se démultiplient, le repli sur soi de chacun dans ce contexte sanitaire difficile et ses confinements et règles de distanciations sont autant de constats soulevés par les élus présents.

Monsieur Bruno DELIQUE confirme la nécessité d'évaluer l'intérêt du SDEC ÉNERGIE pour adapter les besoins en ressources internes ou externes.

Départ de Monsieur Marc LECERF.

INSTALLATION DU COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Monsieur Philippe LAGALLE présente la liste des représentants du personnel désignés au Comité d'Hygiène, de Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT) par la liste FA-FP, à savoir :

TITULAIRES :	SUPPLEANTS :
Madame Elise LAURENT	Monsieur Mickaël BORDE
Madame Alicia PRINGAULT	Monsieur Aurélien DESPRE
Monsieur Vincent GLOWACZ	Madame Nathalie NIGAIZE

Les représentants des élus en Bureau Syndical sont les représentants siégeant actuellement au Comité Technique. Le remplacement de Madame Brigitte BARILLON interviendra au Bureau Syndical du 21 janvier 2022.

TITULAIRES :	SUPPLEANTS :
Madame Catherine GOURNEY-LECONTE	Monsieur Hervé GUIMBRETIERE
Monsieur Philippe LAGALLE	Monsieur Henri GIRARD
A définir	Monsieur Jean LEPAULMIER

Un arrêté de Madame la Présidente sera pris en ce sens et le projet de règlement intérieur du CHSCT est actuellement en cours de finalisation pour l'installation de cette instance début 2022.

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

TICKETS RESTAURANT 2022

Pour l'année 2021, la valeur faciale du titre restaurant est de 6,90 € (3,79 € à la charge de l'employeur et 3,11 € à la charge de l'agent). Pour mémoire, la dépense en 2021 est de 85 000 €, pour l'attribution de 12 300 tickets (dépense couverte en partie par les 38 253 € de la part « Agent »).

La commission propose au Bureau Syndical de porter la valeur faciale à 7 € par ticket pour 2022 - + 1,5 % par rapport à 2021.

Sur cette base, la part employeur s'élève à 3,85 € et la part agent à 3,15 €, soit respectivement une répartition de la valeur faciale du titre restaurant de 55 % et 45 %, identique à celle de 2021.

La contribution du SDEC ENERGIE étant comprise entre 50% et 60%, le syndicat bénéficie de l'exonération de cotisations patronales sur cette contribution.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau syndical, à l'unanimité :

- ACTE l'augmentation proposée à compter du 1er janvier 2022 ;
- FIXE la valeur faciale des tickets restaurants à 7 € pour 2022 en maintenant la prise en charge à hauteur de 55 % par l'employeur, soit la somme unitaire de 3,85 € ;
- DIT que la dépense sera imputée à l'article 6478 et la recette à l'article 6479 du Budget Principal du SDEC ENERGIE ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'HEBERGEMENT

Monsieur le Vice-Président rappelle que la prise en charge des frais d'hébergement des agents du SDEC ÉNERGIE en mission, doit se faire sur la base de l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat et par extension aux agents des collectivités territoriales.

Les collectivités peuvent néanmoins tenir compte de la cherté des hébergements sur Paris et autoriser le dépassement des taux maximum dans la limite des frais engagés pour une durée limitée.

Le dispositif existant au SDEC ÉNERGIE doit être mis à jour, la dernière délibération du Bureau Syndical à ce sujet datant du 20 janvier 2012.

Il est ainsi proposé d'appliquer les tarifs réglementaires pour les prises en charge d'hébergements de province et de déroger aux tarifs concernant les hébergements sur Paris en les portant à 130 euros par nuitée (petit-déjeuner inclus) pour une période de deux ans à compter du 1er janvier 2022.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau syndical, à l'unanimité :

- *DECIDE d'abroger la délibération du Bureau Syndical du 21 janvier 2012 sus visée ;*
- *DECIDE de mettre en œuvre les dispositions du décret et de son arrêté de 2006 sus visés ;*
- *ACTE la proposition de dérogation ci-dessus à compter du 1er janvier 2022, pour une durée de deux ans ;*
- *FIXE le montant maximal dérogatoire à 130 euros par nuitée (petit-déjeuner inclus) pour les hébergements sur Paris dans le cadre des missions des agents du SDEC ÉNERGIE ;*
- *DIT que la dépense sera imputée à l'article 6256 du budget principal du SDEC ÉNERGIE ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE – SERVICE MAPEO-CALVADOS

Le Département du Calvados et le SDEC ÉNERGIE en 2018 ont mis en place un groupement de commandes pour la passation de marchés publics dédiés à la fourniture de matériels et des prestations de services autour du SIG mutualisé « SERVICE MAPEO-CALVADOS ».

Le Département, coordonnateur du groupement sollicite le renouvellement de cette convention (annexe 6 de la note de synthèse explicative), suite au renouvellement général de l'assemblée délibérante du Département suivant l'article 4 de ladite convention sur la durée.

Ce groupement de commandes a pour objectif de faciliter les évolutions techniques de la plateforme ainsi que sa gestion administrative.

Le groupement de commandes a pour objet la passation de marchés publics dans les domaines suivants :

- Fourniture et/ou location de matériels et de services de télécommunications ;
- Prestations d'audit et de conseil ;
- Prestations développement informatique autour du SIG ;
- Acquisition de licences et/ou droits d'utilisation de logiciel SIG ;
- Prestations d'études et de formations ;
- Prestations d'accompagnement et d'assistance technique dédiés au SIG ;
- Prestations de maintenance et de support technique du SIG ;
- Prestations d'hébergement pour le portail web dédié au SIG et pour les bases de données géographiques et les outils SIG ;

- Prestations de catalogage et de création de métadonnées pour les données SIG ;
- Acquisition de données géographiques ;
- Prestations de production et de traitement de données géographiques.

A noter que Monsieur Jean-Yves HEURTIN, Conseiller Départemental, ne participe pas au vote.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau syndical, à l'unanimité :

- *APPROUVE la convention modifiée du groupement de commandes pour la fourniture de matériels et prestations de services pour le SIG mutualisé porté par le Département du Calvados et le SDEC ÉNERGIE ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ladite convention, ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.*

CONCESSIONS ELECTRICITE ET GAZ

En l'absence de Monsieur Rémi BOUGAULT, Vice-Président en charge des concessions électricité et gaz, Monsieur Bruno DELIQUE, Directeur Général des Services, est invité à présenter les travaux de la commission, réunie le 16 novembre 2021 et qui nécessitent délibérations du Bureau et du Comité Syndical.

➤ CONCESSION ELECTRICITE

AVENANT N° 3 - COMMUNES NOUVELLES ET MAITRISE D'OUVRAGE

Monsieur le Vice-Président rappelle qu'Enedis, EDF et le SDEC ÉNERGIE, ont conclu, le 29 juin 2018, une convention de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente.

L'article 5 de l'annexe 1 au cahier des charges annexé à ladite convention dispose que la répartition de la maîtrise d'ouvrage, des travaux sur les réseaux concédés, est établie en fonction notamment de la catégorie des communes :

- les communes de catégorie A : communes qui relèvent du régime urbain de l'électrification pour lesquelles le SDEC ÉNERGIE ne perçoit pas la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE).
- les communes de catégorie B : communes qui relèvent du régime urbain de l'électrification qui reversent au SDEC ÉNERGIE au moins la moitié de la TCCFE qu'elles perçoivent ou lorsque le SDEC ÉNERGIE conserve au moins la moitié de la TCCFE lorsqu'il collecte cette taxe en lieu et place de ces communes. Pour les communes d'au moins 70 000 habitants, la part de la TCCFE dont l'autorité concédante doit avoir la disposition est réduite à 35 %.
- Les communes de catégorie C : communes relevant du régime rural de l'électrification.

Conformément aux dispositions combinées de l'article 257 de la loi n°2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 et du décret n°2020-1561 du 10 décembre 2020 relatif aux aides pour l'électrification rurale, par arrêtés préfectoraux en date du 23 décembre 2020 et 8 février 2021, le préfet du Calvados a déterminé les communes nouvelles et parties de communes nouvelles relevant du régime rural d'électrification.

Constatant qu'à compter du 1er janvier 2021, certaines communes nouvelles bénéficient du régime des aides à l'électrification rurale pour une partie seulement de leur territoire et que pour les parties de leur territoire ne relevant pas de ce régime, la perception ou le reversement de la TCCFE est de la compétence de la commune nouvelle et non de ces parties de leur territoire, les catégories de communes fixées par l'article 5 de l'annexe 1 au cahier des charges annexé à ladite convention ne peuvent être mises en œuvre pour ces communes nouvelles, il est donc proposé par avenant de cristalliser la répartition de la maîtrise d'ouvrage sur le territoire des douze communes nouvelles concernées.

Le projet d'avenant n° 3 à la convention de concession, (annexe 7 de la note de synthèse explicative), a donc pour objet de compléter les dispositions de l'article 5 de l'annexe 1 au cahier des charges par les dispositions suivantes insérées sous le tableau de répartition de la maîtrise d'ouvrage et avant le B) définition :

- « Par exception, à compter du 1er janvier 2021 et jusqu'au 31 décembre de l'année du prochain renouvellement général des conseils municipaux, les catégories de communes pour les communes préexistantes aux communes créées en application des articles L. 2113-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, mixtes au sens de l'annexe 4 de l'arrêté en date du 23 décembre 2020 modifié, sont fixées à l'annexe 1A.»
- L'annexe 1A liste précise pour chacune des communes déléguées des douze communes nouvelles mixtes, leur catégorie, A, B ou C au titre de la répartition de la maîtrise d'ouvrage.

Il sera mis à disposition des membres du Comité Syndical, dès le 30 novembre 2021, conformément aux dispositions de l'article L.1411-7 DU CGCT.

Le Bureau Syndical valide ce projet d'avenant qu'il décide de soumettre au Comité Syndical du 16 décembre prochain.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION POUR UN REFERENTIEL COMMUN TERME I

Monsieur Bruno DELIQUE confirme que la convention de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente conclue le 29 juin 2018 prévoit le versement d'une redevance de concession en deux parties :

- une redevance dite de fonctionnement « R1 »,
- et une redevance dite d'investissement « R2 ».

La redevance R2 fait intervenir un certain nombre de valeurs dont le terme I.

Le terme I, représente le montant total hors taxes en euros, mandaté au cours de l'année pénultième par le SDEC ÉNERGIE, ses communes ou groupements de communes membres, des dépenses d'investissement permettant de mettre en œuvre, pour le réseau public de distribution concédé, les dispositions légales relatives à la transition énergétique, et permettant notamment de différer ou d'éviter le renforcement de celui-ci. Il s'agit notamment des investissements sur le réseau d'éclairage public répondant à ces conditions d'éligibilité.

Les parties ont conclu deux accords locaux successifs d'une durée d'un an dont le dernier arrive à terme le 31 décembre 2021 ayant pour objet de définir :

- un référentiel commun précisant les critères d'éligibilité de certaines dépenses d'investissement réalisées par l'autorité concédante ou par ses communes ou groupements de communes membres, au terme I de la part R2 de la redevance de concession,
- le formalisme du processus de vérification des données.

Ce projet de convention (annexe 8 de la note de synthèse explicative), d'une durée de un an, a pour objet de renouveler cet accord pour l'année 2022.

Il sera mis à disposition des membres du Comité Syndical, dès le 30 novembre 2021, conformément aux dispositions de l'article L.1411-7 du CGCT.

Le Bureau Syndical valide ce projet de convention qu'il décide de soumettre à l'approbation du Comité Syndical du 16 décembre prochain.

PROTOCOLE B - ACTUALISATION DE LA VALEUR VENALE DES TERRAINS SITUÉS HORS ZONES CONSTRUCTIBLES

Dans le cadre des travaux sous maîtrise d'ouvrage, le SDEC ÉNERGIE peut être amené à implanter un poste de transformation au sol ou une armoire de coupure HTA ou des canalisations souterraines, sur une propriété privée.

Le Syndicat conclut alors une convention sous seing privé relative à la constitution d'un droit réel de jouissance spéciale, qui est ensuite réitérée par acte notarié.

La délibération du Bureau Syndical du 28 juin 2019 fixe les modalités de calcul de l'indemnité qui est versée aux propriétaires des terrains d'assiette qui supportent les droits réels de jouissance spéciale utiles à l'implantation des ouvrages réalisés par le SDEC ÉNERGIE.

La valeur retenue pour les terrains non constructibles est égale à 50% de la valeur vénale des terres agricoles correspondant à la moyenne « prix haut » la plus importante relevée dans les différents secteurs du département du Calvados telle qu'elle est fixée par l'arrêté annuel portant fixation du barème indicatif de la valeur vénale moyenne des terres agricoles.

Cette décision a été publiée le 9 novembre 2021.

Madame la Présidente propose donc d'actualiser la valeur de l'indemnité versée aux propriétaires pour les terrains non constructibles précédemment utilisée au vu des valeurs fixées dans cette décision :

En €/m ²	Valeur vénale 2019	Valeur vénale 2020
En zone non constructible	0,991 €/m ²	1,049 €/m ²

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- *ACCEPTÉ l'actualisation de l'indemnité qui est versée aux propriétaires des terrains d'assiette qui supportent les droits réels de jouissance spéciale utiles à l'implantation des ouvrages réalisés par le SDEC ÉNERGIE pour ce qui concerne les terrains non constructibles ;*
- *FIXE le montant de l'indemnité lorsqu'elle est due, pour les terrains situés hors zones constructibles à 1,049 €/m² à compter du 1er janvier 2022 ;*
- *AUTORISE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autoriser à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

➤ **CONCESSIONS GAZ**

AVENANT N° 19 – AU CONTRAT HISTORIQUE GRDF

Monsieur DELIQUE confirme que, suite aux transferts de la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz au SDEC ÉNERGIE, par les communes de Amfréville, Dives-sur-Mer et la commune nouvelle d'Isigny-sur-Mer pour le périmètre de sa commune déléguée d'Isigny-sur-Mer, il sera proposé au Comité Syndical du 16 décembre prochain la rédaction d'un 19^{ème} avenant relatif à l'élargissement de ce périmètre de la concession syndicale aux dites communes.

Cet avenant (*annexe 9* de la note de synthèse explicative) entrera en vigueur le 1er janvier 2022, il sera mis fin automatiquement aux contrats de concession signés avec ces communes. Il permettra, par ailleurs, de préciser que la redevance de fonctionnement R1 sera calculée en fonction du nombre de sous-groupements de communes contiguës comprises dans le nouveau périmètre créé.

Ce projet d'avenant sera mis à disposition des membres du Comité Syndical, dès le 30 novembre 2021, conformément aux dispositions de l'article L.1411-7 DU CGCT.

Le Bureau Syndical valide ce 19^{ème} projet d'avenant à la convention de concession GRDF, qu'il décide de soumettre à l'approbation du Comité Syndical du 16 décembre prochain.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Monsieur Jean-Yves HEURTIN, Vice-Président en charge du développement économique, présente les travaux de la commission, réunie le 18 novembre 2021 et qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

AIDES AUX ACTIVITES ECONOMIQUES ET OUVRAGES COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX

La liste des dossiers, susceptibles de bénéficier d'aides aux travaux liés au développement du réseau, a été adressée aux élus du Bureau Syndical, préalablement à la réunion (annexe 10 de la note de synthèse explicative).

Pour les 9 projets étudiés, d'un montant total de 288 392,19 € HT, la participation du SDEC ÉNERGIE (Part Couverte par le Tarif – PCT incluse) s'élève à 148 007,16 € HT.

Pour le projet du site de production de mélasse pour animaux sur la commune de Cagny, Monsieur Jean-Yves HEURTIN précise que la commission a décidé de limiter la participation du SDEC ENERGIE uniquement à la part PCT (40%) pour le financement de l'extension HT, soit 40 561,80 €. Il reste ainsi à la charge du pétitionnaire la somme de 60 842,71 €.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- *AUTORISE les participations et reversements du SDEC ENERGIE pour ces 9 projets proposés, d'un montant de 288 392,99 € HT (la participation du SDEC ENERGIE, Part Couverte par le Tarif – PCT incluse, s'élevant à 148 007,16 € HT), relevant d'activités économiques et d'ouvrages communaux et intercommunaux et ce, dans les conditions définies par le Comité Syndical du 1er avril 2021 ;*
- *DIT que les participations des pétitionnaires ou des collectivités seront imputées à l'article 13182 du budget principal ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

AIDES AUX EXTENSIONS POUR SITES PRIVÉS

La liste des dossiers, susceptibles de bénéficier d'aides aux extensions pour sites privés, a été adressée aux élus du Bureau Syndical, préalablement à la réunion (annexe 11 de la note de synthèse explicative).

Pour les 15 projets, d'un montant total de 132 426,39 € HT, la participation du SDEC ÉNERGIE (Part Couverte par le Tarif – PCT incluse) s'élève à 79 206,05 € HT.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- *AUTORISE les participations et reversements du SDEC ÉNERGIE pour les 15 projets proposés, d'un montant total de 132 426,39 € HT (la participation du SDEC ÉNERGIE (Part Couverte par le Tarif – PCT incluse) s'élevant à 79 206,05 € HT) visant des extensions pour l'alimentation électrique de sites privés et ce, dans les conditions définies par le Comité Syndical du 1er avril 2021 ;*
- *DIT que les participations des pétitionnaires ou des communes seront imputées à l'article 13182 du budget principal ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

MODALITES DE RECouvreMENT DE LA PART A CHARGE DES BENEFICIAIRES DE RACCORDEMENT

Le Comité Syndical du 1^{er} avril 2021 a acté des modalités de recouvrement de la part à charge due par les bénéficiaires de raccordement aux réseaux.

La commission propose d'améliorer le dispositif pour diminuer les risques d'impayés, comme suit :

➤ Pour les activités économiques :

	AUJOURD'HUI	PROPOSITION POUR DEMAIN
1 - Les aides annoncées dans nos courriers avec réserve	PCT (40 %)+ Aide SDEC (30 % ou plafonnée)	PCT (40 %)
2 - Eléments à retourner par le tiers	- Fiche raccordement, - Acompte de 50 % du reste dû	- Fiche raccordement, - Acompte de 50 % du reste dû
3 - Actions après décision du Bureau Syndical	Courrier pour confirmer les aides annoncées	- Courrier pour informer des aides décidées au Bureau - Versement du solde à réception du courrier

➤ Pour les sites privés financés par un tiers :

	AUJOURD'HUI	PROPOSITION POUR DEMAIN
1 - Les aides annoncées dans nos courriers avec réserve	PCT (40 %) + Aide SDEC (20 % ou plafonnée)	PCT (40 %)
2 - Eléments à nous retourner	- Fiche raccordement, - Acompte de 50 % du reste dû	- Fiche raccordement, - Acompte de 50 % du reste dû
3 - Actions après décision du Bureau Syndical	Courrier pour confirmer les aides annoncées	- Courrier pour informer des aides décidées au Bureau - Versement du solde à réception du courrier

Le Bureau Syndical valide ces nouvelles modalités de recouvrement de la part à charge des bénéficiaires de raccordement pour diminuer les risques d'impayés, qu'il décide de soumettre à l'approbation du Comité Syndical du 24 mars 2022.

RELATIONS USAGERS ET PRECARITE ENERGETIQUE

En l'absence de Monsieur Cédric POISSON, Vice-Président en charge des relations usagers et de la précarité énergétique, Monsieur Bruno DELIQUE, Directeur Général des Services, est invité à présenter les travaux de la commission, réunie le 10 novembre 2021 et qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

BILAN FINANCIER DE PARTENARIAT AVEC INHARI – AVENANT N° 1 A LA CONVENTION

Le SDEC ÉNERGIE et INHARI ont conclu le 2 mars 2021 une convention de partenariat pour le financement de travaux de rénovation thermique des logements de familles en situation de précarité énergétique.

Aux termes de cette convention, le SDEC ÉNERGIE s'est engagé à verser à INHARI une subvention plafonnée à 20 000 € en 2021, dont 10 000 € devant être versés à la signature de la convention.

L'état d'avancement des dossiers au 15 octobre 2021 permet au SDEC ÉNERGIE d'évaluer l'état de la trésorerie d'INHARI, qui fait apparaître un besoin de financement de l'association de 8 000 €.

La commission propose de conclure un avenant n° 1 à la convention en date du 2 mars 2021 (annexe 12 de la note de synthèse explicative) ayant pour objet de modifier les dispositions de son article 5.2 relatives au montant et aux modalités de versement de la subvention, afin d'acter du versement d'une subvention d'un montant de 8 000 € à INHARI en 2021.

Madame la Présidente soumet ce projet d'avenant à l'approbation du Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- *APPROUVE la conclusion de l'avenant n° 1 à la convention en date du 2 mars 2021 ayant pour objet de modifier les dispositions de son article 5.2 relatives au montant et aux modalités de versement de la subvention, afin d'acter du versement d'une subvention d'un montant de 8 000 € à INHARI en 2021 ;*
- *DIT que la dépense de fonctionnement sera imputée à l'article 6574 – Subventions aux associations et personnes de droit privé du Budget Principal 2021 ;*
- *AUTORISE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

SOUTIENS FINANCIERS A LA RENOVATION ENERGETIQUE

Commune	Travaux de maîtrise de l'énergie éligibles	Montant des travaux TTC	Gain énergétique estimé	DPE		Montant de l'aide proposée*
				Avant Trx	Après Trx	
VILLERS BOCAGE	- Isolation intérieure des parois extérieures - Pose de volets - Installation d'une chaudière	19 739 €	45,76 %	F	D	2 000 €
VALDALLIERE	- Installation d'un poêle à granulés - Isolation intérieure des parois et des combles	26 397 €	52 %	F	D	2 200 €

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- APPROUVE l'attribution d'une aide de 2 250 € (frais de gestion inclus) pour le dossier situé sur la commune de Villers-Bocage et une aide de 2 450 € (frais de gestion inclus) pour le dossier situé sur la commune de Valdallière intervenant dans le cadre de la convention de partenariat en date du 2 mars 2021 liant le SDEC ENERGIE et INHARI ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

MOBILITES BAS CARBONE

Monsieur Jean-Luc GUILLOUARD, Vice-Président en charge des mobilités bas-carbone, présente les travaux de la commission réunie le 17 novembre 2021 et qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

CONVENTION DE MANDAT POUR LA PERCEPTION DES RECETTES AU TITRE DE L'EXPLOITATION DU RESEAU D'IRVE

Dans le cadre du marché public d'exploitation des infrastructures de recharges pour véhicules électriques – IRVE - passé avec la société IZIVIA pour la période 2018 – 2021, une convention de mandat pour la perception des recettes a été mise en place.

Suite à la mise en concurrence de ce marché pour la période 2022 – 2025, un nouvel opérateur, la société Citéos a été retenu et il convient d'établir une nouvelle convention de mandat.

La convention de mandat proposée, présentée aux membres du Bureau Syndical, (annexe 14 de la note de synthèse explicative), fixe les obligations (recouvrement, comptabilité séparée, reversement mensuelle des recettes et reddition trimestrielle des comptes) et missions confiées au mandataire, à savoir :

- Facturation aux clients de la prestation d'accès aux IRVE,
- Encaissement des recettes versées par les clients,
- Reversement au SDEC ÉNERGIE des recettes dues,
- Envois de relances aux débiteurs défaillant pour le recouvrement des fonds dus et informer le SDEC ÉNERGIE des résultats de ces relances.

Les missions du mandataire débutent à l'issue des opérations préalables à la bascule de chacune des bornes dans le système d'exploitation de Citéos.

La rémunération du mandataire est incluse dans le forfait annuel des frais d'exploitation du réseau.

La convention est tripartite car la société Citéos s'appuie sur la société FRESHMILE pour la partie monétique, application et site internet.

La convention est conclue pour la durée du marché d'exploitation et de maintenance des infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides attribué à l'opérateur Citéos.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- APPROUVE la convention de mandat proposée, pour la perception des recettes au titre de l'exploitation du réseau d'Infrastructures de Recharge pour Véhicules électriques et hybrides ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ladite convention ainsi que tout acte s'y rapportant.

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DU SERVICE DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUE ET HYBRIDE RECHARGEABLES AU TITRE DE L'EXPLOITATION DU RESEAU D'IRVE

Les Conditions générales d'utilisation (CGU) proposées, présentées aux membres du Bureau Syndical, (annexe 15 de la note de synthèse explicative), fixe les conditions d'utilisation du service Mobisdec, à savoir :

- description du service Mobisdec ;
- conditions d'accès à la recharge sur les IRVE ;
- conditions d'utilisation des bornes de recharge ;
- les modes de paiement acceptés ;
- le traitement de données personnelles ;
- les moyens de contacts du service Mobisdec.

L'actualisation des conditions générales d'utilisation pour le prochain marché d'exploitation, de supervision et de maintenance des bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides, porte essentiellement sur la modification d'informations sur les moyens de paiement (CB pour toutes les bornes rapides et QR Code pour accéder au paiement de la charge) et un ajustement liés au changement de prestataire (changement de coordonnées).

Pour rappel, l'article 1 des conditions administratives, techniques et financières (CATF) d'exercice de la compétence « IRVE » prévoit explicitement que le Bureau Syndical puisse actualiser les CATF dans la limite de ses délégations.

Les conditions générales d'utilisation du service de recharge MobiSDEC pour les véhicules électriques étant annexées aux CATF (Annexe 2), il est proposé, en attendant la saisine du Comité Syndical de mars 2022, que le Bureau Syndical se prononce sur ces modifications mineures des CGU, à mettre en place concomitamment à l'arrivée du nouvel opérateur Citéos le 1^{er} janvier 2022.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- *APPROUVE les Conditions Générales d'Utilisation (CGU) associées ;*
- *ACTE la durée d'application de ces conditions Générales d'Utilisation à compter de la date de notification de la présente délibération, jusqu'à la notification de la prochaine délibération du Comité Syndical sur cette thématique ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

PROGRAMME DE BORNES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES - 1ERE TRANCHE 2022

La commission propose au Bureau Syndical une 1^{ère} tranche de travaux 2022, pour l'implantation de bornes de recharge pour véhicules électriques rechargeables, pour un montant global de 73 887,51 € HT :

Projets		Montant HT estimé de l'investissement	Investissement	
			Taux d'aide	A charge de la commune
Moulins en Bessin	Mise en place d'une borne rapide 100 kVa dans le cadre du plan de relance de l'Etat	46 810,08 €	20 %*	37 448.06 €
Soliers	Mise en place d'une borne de charge 22 kVa	9 907,00 €	20 %	6 963.00 €
Luc-sur-Mer	Mise en place de 2 bornes de recharge VAE	17 170,43 €	20 %	13 736.35 €

**Taux d'aide qui pourra évoluer en fonction éventuellement des aides du FACÉ dans le cadre du plan de relance 2022 et l'aide ADVENIR qui ont été sollicitées par le syndicat.*

Les trois projets étant hors schéma directeur de déploiement des IRVE, le taux d'aide du SDEC ÉNERGIE sur le forfait maintenance et entretien de chacune des bornes est de 20 %.

Le solde de 80 % est pris en charge par la commune.

Projet		Montant du forfait	Exploitation	
			Taux d'aide	A charge de la commune
MOULINS EN BESSIN	Maintenance et entretien d'une borne de recharge 100 kVA dans le cadre du plan de relance 2022	1 200 €	20 %	960 €
SOLIERS	Maintenance et entretien d'une borne de recharge 22 kVA	1 000 €	20 %	800 €
LUC SUR MER	Maintenance et entretien de deux bornes de recharge VAE	1 000 €	20 %	800 €

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- ADOPTE la 1ère tranche de travaux 2022 détaillée ci avant ;
- DIT que la dépense sera imputée à l'article 2315 du budget annexe « Mobilité Durable » du SDEC ÉNERGIE ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tout acte s'y rapportant.

TRAVAUX SUR LES RESEAUX PUBLICS D'ÉLECTRICITÉ

Monsieur Gérard POULAIN, Vice-Président en charge des travaux sur les réseaux publics d'électricité, présente les travaux de la commission, réunie le 19 novembre 2021 et qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

➤ Tranches de travaux 2021

PROGRAMME DE RENFORCEMENT DU RESEAU PUBLIC D'ÉLECTRICITÉ - 7ÈME TRANCHE 2021

La septième tranche de travaux 2021, pour le renforcement du réseau public d'électricité concerne 9 projets, pour un montant de 333 745 € HT.

La liste de ces projets a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion – annexe 16 de la note de synthèse explicative.

Madame la Présidente soumet la validation de cette liste au Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- DECIDE d'adopter la septième tranche de travaux 2021 de renforcement du réseau public d'électricité proposée, (9 projets, pour un montant de 333 745 € HT) ;
- DIT que les dépenses d'investissement seront imputées à l'article 2315 - Travaux Electricité du Budget Principal ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

PROGRAMME DE RACCORDEMENT DU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE – 8EME TRANCHE 2021

La huitième tranche de travaux 2021, pour le raccordement du réseau public d'électricité concerne 30 projets, pour un montant de 791 288 € HT, dont 106 776 € HT de renforcement nécessaire à 6 projets d'extension et 684 512 € HT consacrés aux extensions proprement dites.

La liste de ces projets a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion – annexe 17 de la note de synthèse explicative.

Madame la Présidente soumet la validation de cette liste au Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- *DECIDE d'adopter la huitième tranche de travaux 2021 de raccordement du réseau public d'électricité proposée, (30 projets, pour un montant de 791 288 € HT) ;*
- *DIT que les dépenses d'investissement seront imputées aux articles 2315 et 4581 - Travaux Electricité du Budget Principal;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

➤ **Tranches de travaux 2022**

PROGRAMME DE RACCORDEMENT DU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE – 1ERE TRANCHE 2022

La première tranche de travaux 2022, pour le raccordement du réseau public d'électricité concerne 34 projets, pour un montant de 1 038 759 € HT, dont 123 899 € HT de renforcement nécessaire à 4 projets d'extension et 914 859 € HT consacrés aux extensions proprement dites.

La liste de ces projets a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion – annexe 18 de la note de synthèse explicative.

Madame la Présidente soumet la validation de cette liste au Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- *DECIDE d'adopter la première tranche de travaux 2022 de raccordement du réseau public d'électricité proposée, (34 projets, pour un montant de 1 038 759 € HT) ;*
- *DIT que les dépenses d'investissement seront imputées aux articles 2315 et 4581 - Travaux Electricité du Budget Principal ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

PROGRAMME DE SECURISATION DU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE – 1ERE TRANCHE 2022

La première tranche de travaux 2022, pour la sécurisation du réseau public d'électricité concerne 23 projets, pour un montant de 378 910 € HT.

La liste de ces projets a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion – annexe 19 de la note de synthèse explicative.

Madame la Présidente soumet la validation de cette liste au Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- DECIDE d'adopter la première tranche de travaux 2022 pour la sécurisation du réseau public d'électricité proposée (23 projets pour un montant de 378 910 € HT) ;
- DIT que la dépense d'investissement sera imputée à l'article 2315 - Travaux Electricité du Budget Principal 2022 ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes s'y rapportant.

DELEGATIONS TEMPORAIRES DE MAITRISE D'OUVRAGE

➤ Travaux réalisés par le SDEC ÉNERGIE sous mandat de la collectivité.

Le Bureau Syndical est invité à se prononcer sur la convention de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage suivante, susceptible d'être mise en œuvre pour les travaux d'effacement coordonné des réseaux :

Commune	Cat.	Effacement coordonné des réseaux	Réseau concerné par la DTMO	Coût global de l'opération TTC	Coût TTC du réseau EP	Proportion EP / Coût global du projet
CAEN	A	RUE DE LA MARE DE LA FOLIE	EP	57 312,10 €	11 654,04 €	20 %

Le projet de convention a été adressé en annexe 20 de la note de synthèse explicative.

Madame la Présidente soumet ce projet de conventionnement au Bureau Syndical.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- DECIDE que le SDEC ÉNERGIE assurera temporairement la maîtrise d'ouvrage de l'enfouissement du réseau d'éclairage public dans le cadre de l'opération d'effacement coordonné des réseaux de la ville de Caen ;
- ADOPTE la convention correspondante ;
- DIT que la dépense sera imputée à l'article 4581 - Travaux sous mandat Eclairage du Budget Principal ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et autorise à signer ladite convention ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

➤ Conventions avec les lotisseurs privés pour la desserte intérieure de lotissements privés

Madame la Présidente invite le Bureau Syndical à se prononcer sur les conventions de délégations temporaires de maîtrise d'ouvrage suivantes, susceptibles d'être mises en œuvre pour réaliser la desserte intérieure de lotissements privés. Ces différentes conventions sont toutes basées sur le modèle type de convention validé par le Bureau Syndical du 13 septembre 2019.

Les cinq conventions proposées au Bureau Syndical portent sur les dossiers suivants :

Commune Localisation	Désignation du projet	MOA délégué	Descriptif des travaux	Coût HT des travaux de desserte
BOURGUEBUS	La Main Delle - T1 complémentaire - Lots 26 et 27	FONCIM	Pose de 123 ml de réseau BT souterrain	17 776,43 €
BRETTEVILLE-SUR-LAIZE	Le Grand Clos - T2	FONCIM	Pose de 150 ml de réseau BT souterrain, de 632 ml de réseau BT souterrain	109 477,04 €
FONTENAY-LE-MARMION	Les Coteaux de Fontenay - T4	FRANCELOT SAS	Pose de 463 ml de réseau BT souterrain, de 40 ml de réseau BT souterrain	48 364,69 €
MOULINS-EN-BESSIN (MARTRAGNY)	Le Hameau Banquet	LCV Développement	Pose de 205 ml de réseaux BT souterrains	21 780,97 €
TILLY-SUR-SEULLES	Les Portes du Bocage III	LCV Développement	Pose de 247,40 ml de réseau BT souterrains	29 700,79 €
TOTAL				227 099,92 €

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- *ADOpte les cinq conventions permettant de mandater le lotisseur ou l'aménageur privé pour la desserte intérieure en communes rurales, pour un montant total de 227 099,92 € ;*
- *DIT que les contributions des maîtres d'ouvrages délégués prévues à l'article 6 desdites conventions, seront imputées à l'article 13182 du Budget Principal;*
- *CHARGE Madame la Présidente ou son représentant de la mise en œuvre de cette décision et les autorise à signer lesdites conventions ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.*

ECLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE

Monsieur Jean LEPAULMIER, Vice-Président en charge de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse, présente les travaux de la commission, réunie le 19 novembre 2021 et qui nécessitent délibérations du Bureau et du Comité Syndical.

ECLAIRAGE PUBLIC (EP) ET SIGNALISATION LUMINEUSE (SL) –8EME TRANCHE DE TRAVAUX 2021

➤ Travaux 2021 < 40 k€ HT (48k€ TTC)

Monsieur Jean LEPAULMIER présente au Bureau Syndical la huitième tranche de travaux 2021, pour la réalisation de projets d'un montant inférieur à 40 k€ HT, annexe 21 de la note de synthèse explicative.

Programme travaux		Nombre de projets	Montant TTC
Eclairage Public	Extension / renouvellement	95	263 806 €
	Tranche diagnostic programme efficacité énergétique	1	38 391 €
	Tranche R30 : renouvellement + 30 ans	0	0 €
Signalisation lumineuse		2	51 034 €
Total		98	353 232 €

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

➤ Travaux 2021 > 40 k€ HT (48k€ TTC)

Madame la Présidente propose au Bureau Syndical une huitième tranche de travaux 2021, pour la réalisation du projet d'éclairage public suivant, pour un montant total de 250 000 € TTC :

Programme travaux	Commune/Localisation	Projet	Montant TTC
Tranche diagnostic Programme Efficacité Energétique	FALAISE	Programme efficacité énergétique 2022	250 000 €

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- ADOPTE la huitième tranche de travaux 2021 du programme efficacité énergétique pour un montant de 250 000 € TTC ;
- DIT que la dépense d'investissement sera imputée à l'article 2317 - Travaux sur réseaux mis-à-disposition du Budget Principal ;
- CHARGE la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rattachant.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Jean-Luc GUILLOUARD souhaite savoir où en sont les échanges avec la commune de Ver-sur-Mer relatifs à la demande de cette dernière de pouvoir s'affranchir d'une des normes constructives des installations d'éclairage public (Norme NF EN 13201 qui fixe des exigences de performances des installations d'éclairage public pour des motifs de sécurité de circulation (routière et des piétons)).

Monsieur Jean-LEPAULMIER précise que la commune s'est rapprochée une nouvelle fois du SDEC ENERGIE en demandant de maintenir les supports électriques pour l'éclairage public lors de son effacement de réseaux « RD 514 - ROUTE D'ASNELLES - RUE DU GENERAL AILLERET ».

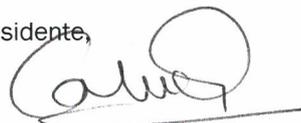
La commission a décidé de proposer à la commune des solutions cohérentes et acceptables pour toutes les communes, à savoir :

- sur la route principale, effacer le réseau d'éclairage public en augmentant la hauteur des candélabres pour limiter le nombre d'appareils,
- sur les rues adjacentes, respecter la Norme 13-201 ainsi que l'arrêté de décembre 2018.

Monsieur Bruno DELIQUE qu'il a convenu d'un rendez-vous avec Monsieur le Maire de Ver-sur-Mer en mairie le 19 janvier 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée. En l'absence d'observations, elle lève la séance à 12h00.

La Présidente,



Catherine GOURNEY-LECONTE

Le Secrétaire de séance,



Jean LEPAULMIER

Annexe : Dépenses entre 5 000 € HT et 40 000 € HT et dépenses de moins de 5 000 € HT

BUREAU SYNDICAL DU 26 NOVEMBRE 2021
Compte-rendu des dépenses du personnel
Au titre des délégations de la Présidente
du 07/10/2021 au 04/11/2021

Numéro de compte	Libellé de compte	Tiers	Montant de la dépense HT	Date de Mandat
6331	Versement mobilité	URSSAF	3 045,13	11/10/2021
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	URSSAF	761,28	11/10/2021
6336	Cotisations au CNFPT et au CDG	URSSAF	1 370,32	11/10/2021
		CENTRE DE GESTION CALVADOS	1 141,90	11/10/2021
64111	Rémunération principale des agents titulaires	CNRACL	12 957,72	11/10/2021
		SIE	10 031,58	11/10/2021
		PREFON	237,50	11/10/2021
		TICKETS	2 584,41	11/10/2021
		SALAIRES	72 878,96	11/10/2021
		RAFP	1 158,04	11/10/2021
		URSSAF	16 169,45	11/10/2021
64112	NBI, supplément familial de traitement et indemnité de résidence	SALAIRES	3 257,00	11/10/2021
64118	Autres indemnités des agents titulaires	SALAIRES	48 909,72	11/10/2021
64131	Rémunération principale des agents contractuels	URSSAF	5 725,15	11/10/2021
		SIE	1 430,53	11/10/2021
		IRCANTEC	1 144,37	11/10/2021
		SALAIRES	17 778,58	11/10/2021
		TICKETS	690,42	11/10/2021
64138	Autres indemnités des agents contractuels	SALAIRES	8 750,72	11/10/2021
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	URSSAF	28 639,11	11/10/2021
6453	Cotisations aux caisses de retraites	RAFP	1 158,04	11/10/2021
		CNRACL	35 779,55	11/10/2021
		IRCANTEC	1 794,46	11/10/2021
		ATIACL	464,22	11/10/2021
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	URSSAF	1 438,53	11/10/2021
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	CNAS COTISATION	141,34	26/10/2021
6475	Médecine du travail, pharmacie	EDET	25,00	19/10/2021
6478	Autres charges sociales diverses	SALAIRES	1 454,04	11/10/2021
TOTAL DES DEPENSES DE PERSONNEL			280 917,07	

BUREAU SYNDICAL DU 26 NOVEMBRE 2021
Compte-rendu des dépenses inférieures à 5 000 €
Au titre des délégations de la Présidente
du 07/10/2021 au 04/11/2021

Numéro de compte	Service Gestionnaire	Tiers	Libellé des dépenses	Date du Mandat	Numéro de Mandat	Montant du mandat HT		
16412	Finances	CAISSE D'EPARGNE NORMANDIE	AMORTISSEMENT du 18/12/2021 N° A1415	03/11/2021	2405	2 807,26		
16441			ECHEANCE 28/09/2021 EMP. A141504B-008	14/10/2021	2271	2 869,98		
20422	Electricité	EXPLOITATION AGRICOLE	CAMPAGNOLLES - AIDE FINANCIERE	20/10/2021	2318	2 126,08		
2051	Informatique	NEXT DECISION	PRESTATION A LA DEMANDE - SEPTEMBRE 2021	26/10/2021	2348	650,00		
			PRESTATION A LA DEMANDE - mai 2021	26/10/2021	2352	3 250,00		
			INSTALLATION CLIQ SENSE	26/10/2021	2351	2 925,00		
		SERVICE IMPOTS DES ENTREPRISES	11/10/2021	2174	659,88			
		BERGER LEVRAULT	07/10/2021	2149	1 225,00			
21318	Energie	BUREAU VERITAS	COURTONNE LA MEURDRAC - CHAUFFERIE BOIS	03/11/2021	2416	1 750,00		
		VIMATHERMIQUE	LIVAROT PAYS D'AUGE - GS DE FERVAQUES	26/10/2021	2364	2 210,88		
		DELAUBERT SAS	COURTONNE - VRD CLOS COUVERT	13/10/2021	2261	3 334,64		
		METALLERIE SLP	COURTONNE - VRD CLOS COUVERT	13/10/2021	2259	4 599,05		
2315	Electricité	SELAR D ET ASSOCIES	CREATION PRCS LIEU MALOIS 100 KVA	12/10/2021	51243	12,00		
			DRUBEC - REMPLACEMENT H61 EGLISE 100 KVA	29/10/2021	51299	27,00		
			SAINT-PIERRE-EN-AUGE - MUTATION POSTE	29/10/2021	51301	27,00		
			SAINT-MARTIN-DE-MAILLOC	29/10/2021	51293	27,00		
			SAINT-PIERRE-EN-AUGE - CREATION PRCS	29/10/2021	51295	27,00		
			REEMPLACEMENT H61 COUR MAINGOT 50 KVA	12/10/2021	51242	27,00		
			BT COUR THOMAS - 126-06	12/10/2021	51240	27,00		
			REEMPLACEMENT H61 FOSSEY PAR PSSA	13/10/2021	51254	27,00		
			CREATION PRCS CAMPAGNE 100 KVA	04/11/2021	51320	28,00		
			BT COUR GOSSET 177-07	04/11/2021	51319	28,00		
			BT CARRIERES 540-02	04/11/2021	51313	28,00		
			BT LE QUAI	04/11/2021	51318	28,00		
			CREATION PRCS LES MARETTES 100 KVA	04/11/2021	51311	28,00		
			BT MARAIS 046-21	04/11/2021	51317	28,00		
			MUTATION H61 MOULIN D'EAU 50KVA PAR 100K	04/11/2021	51323	28,00		
			BT MALAUDIERE 030-10 - EXTENSION BT	04/11/2021	51312	28,00		
			BT ESPERANCE - 277-05	04/11/2021	51314	28,00		
			REEMPLACEMENT H61 MONTS ERAINES 50 KVA	04/11/2021	51316	28,00		
			BT CHATEAU D'EAU	04/11/2021	51324	28,00		
			REEMPLACEMENT H61 COTEAUX 50 KVA	13/10/2021	51253	29,94		
			BT LE LARGE - 724-26	12/10/2021	51245	36,00		
			NOROLLES - BT MONTEILLERIE	29/10/2021	51303	39,00		
			LIVAROT-PAYS-D'AUGE - BT ETARDIERE 615-0	29/10/2021	51292	39,00		
			BT MAUDELONDE 085-42	12/10/2021	51241	63,00		
			DRUBEC - REMPLACEMENT H61 EGLISE 100 KVA	29/10/2021	51300	250,00		
			SAINT-PIERRE-EN-AUGE - CREATION PRCS	29/10/2021	51296	250,00		
			DRUBEC - REMPLACEMENT H61 EGLISE 100 KVA	29/10/2021	51299	550,72		
			SAINT-PIERRE-EN-AUGE - MUTATION VIGNES	29/10/2021	51301	551,10		
			SAINT-PIERRE-EN-AUGE - CREATION PRCS	29/10/2021	51295	551,86		
			LIVAROT-PAYS-D'AUGE - BT ETARDIERE 615-0	29/10/2021	51292	552,43		
			SAINT-MARTIN-DE-MAILLOC	29/10/2021	51293	553,57		
			CREATION PRCS CAMPAGNE 100 KVA	04/11/2021	51320	560,00		
			BT COUR GOSSET 177-07	04/11/2021	51319	560,00		
			BT CARRIERES 540-02	04/11/2021	51313	560,00		
			BT LE QUAI	04/11/2021	51318	560,00		
			CREATION PRCS LES MARETTES 100 KVA	04/11/2021	51311	560,00		
			BT MARAIS 046-21	04/11/2021	51317	560,00		
			MUTATION H61 MOULIN D'EAU 50KVA PAR 100K	04/11/2021	51323	560,00		
			BT MALAUDIERE 030-10 - EXTENSION BT SALL	04/11/2021	51312	560,00		
			BT ESPERANCE - 277-05	04/11/2021	51314	560,00		
			REEMPLACEMENT H61 MONTS ERAINES 50 KVA PA	04/11/2021	51316	560,00		
			BT CHATEAU D'EAU	04/11/2021	51324	560,00		
			NOROLLES - BT MONTEILLERIE 466-0	29/10/2021	51303	561,69		
			GOUSTRANVILLE - BT LIEU BLANC 308-03	22/10/2021	51270	674,51		
			GOUSTRANVILLE - BT PLAIN GRUCHET 308-06	22/10/2021	51269	809,02		
			ENEDIS14	SAINT GERMAIN LE VASSON - REMPLACEMENT RC BG 250	11/10/2021	51223	1 417,36	
				BRETTEVEILLE SUR LAIZE - REMPLACEMENT H61 EPURATION 50 kVA PAR PS	11/10/2021	51224	1 515,34	
				LES AUTHIEUX SUR CALONNE - REMPLACEMENT H61 BRUYERE 100 KVA PAR PSS	22/10/2021	51267	4 650,20	
			OMEXOM DISTRIBUTION	LE CASTELET - BT FERME CHATEAU - 554-03	11/10/2021	51221	4 374,00	
			SORAPEL	POTIGNY - CREATION PRCS CAVEE 100 kVA - 145-xx	11/10/2021	51227	4 691,53	
				VISITES DE RACCORDEMENT	11/10/2021	51233	232,66	
				GRAINVILLE LANGANNERIE - BT ECOLES 310-03	11/10/2021	51226	398,45	
				SAINT GERMAIN LE VASSON - ALIMENTATION ELECTRIQUE D'UN BATIMENT	28/10/2021	51288	612,63	
					SAINT GERMAIN LE VASSON - REMPLACEMENT RC BG 250	11/10/2021	51229	2 734,79

		TEIM	EPINAY SUR ODON - BT BOURG	26/10/2021	51273	384,33
			VAL DE DROME - BT PIQUET	26/10/2021	51276	475,57
			VISITES DE RACCORDEMENT	11/10/2021	51234	159,81
			SOULEUVRE EN BOCAGE - BT FERMIERE	12/10/2021	51239	599,33
			VISITES DE RACCORDEMENT	11/10/2021	51235	853,17
			ISIGNY SUUR MER - BT HOTEL VILLE	28/10/2021	51288	893,64
			SOULEUVRE EN BOCAGE - BT FERMIERE	22/10/2021	2324	1 313,59
			VAL DE DROME - BT PIQUET	26/10/2021	51275	3 050,00
		RESEAUX ENVIRONNEMENT	VISITES DE RACCORDEMENT DES RESEAUX	11/10/2021	51232	310,72
		RESEAUX ENVIRONNEMENT	BLANGY-LE-CHATEAU - RD98 - ROUTE DE CORM	19/10/2021	2298	277,52
		SELAR D ET ASSOCIES	AVENUE DE LA DIVETTE ET DE LA HOGUE BUCHARD	04/11/2021	51322	28,00
			D41 - ROUTE DE LAIZE	04/11/2021	51315	28,00
			RUE DE GOODLEIGH - CHEMIN DU FERRAGE	04/11/2021	51321	28,00
			RD677 COEUR DE BOURG	11/10/2021	51220	27,00
			FUMICHON - VC4 - RUE DE L'EGLISE	29/10/2021	51297	12,00
			PERIERS-EN-AUGE - LIEU THIL T1	29/10/2021	51290	24,00
			RD159 - EGLISE DE LA POMMERAYE	13/10/2021	51251	24,00
			VILLERS-SUR-MER	29/10/2021	51294	78,00
			ÉQUEMAUVILLE - RUE DE PARIS	29/10/2021	51298	39,00
			FIERVILLE-LES-PARCS	29/10/2021	51291	39,00
			RD 514 - EHPAD	12/10/2021	51244	48,00
			RUES GLORIETTES - BRETONS - POISSONNERIE	13/10/2021	51252	51,00
			FUMICHON - VC4 - RUE DE L'EGLISE	29/10/2021	51297	549,77
			AVENUE DE LA DIVETTE ET DE LA HOGUE BUCHARD	04/11/2021	51322	560,00
			D41 - ROUTE DE LAIZE	04/11/2021	51315	560,00
			RUE DE GOODLEIGH - CHEMIN DU FERRAGE	04/11/2021	51321	560,00
			VILLERS-SUR-MER	29/10/2021	51294	561,31
			ÉQUEMAUVILLE - RUE DE PARIS	29/10/2021	51298	561,50
			VILLERS-SUR-MER	29/10/2021	51302	561,69
			PERIERS-EN-AUGE - LIEU THIL T1	29/10/2021	51290	561,88
			FIERVILLE-LES-PARCS	29/10/2021	51291	562,26
		EIFFAGE ROUTE TRAVAUX	MANDEVILLE EN BESSIN	18/10/2021	2288	714,58
			MANDEVILLE EN BESSIN	18/10/2021	2287	754,74
			HERMANVILLE SUR MER	12/10/2021	51248	3 678,37
		ORANGE GENIE CIVIL	REALISATION EXTENSION SUR GENIE CIVIL	12/10/2021	2249	1 614,68
			REALISATION EXTENSION SUR GENIE CIVIL	12/10/2021	2250	1 628,94
		OMEXOM DISTRIBUTION	MANDEVILLE-EN-BESSIN - LE GLAY - PRCS	18/10/2021	2286	2 677,37
			COLOMBIERS SUR SEULLES - RUE CAUGER ET CHEMIN DU BOUT DU BAS	19/10/2021	2300	3 278,39
			HERMANVILLE SUR MER - RUE MME SPRIET	12/10/2021	51247	3 721,74
			FONTENAY LE PESNEL - D217 RTE DE MONTS EN BESSIN	18/10/2021	2285	4 603,07
		RESEAUX ENVIRONNEMENT	BLANGY-LE-CHATEAU - RD98	19/10/2021	2299	2 847,04
			ROUTE DU PARC	03/11/2021	2420	3 945,04
		DEKRA INDUSTRIAL SAS	BONS-TASSILLY - RUE DE LA FONTAINE ANDRE	03/11/2021	2422	73,29
			LANGRUNE-SUR-MER - RD 514 - RUE DE LUC	12/10/2021	2244	151,81
		CONIMAST INTERNATIONAL	FOURNITURE DE MATS	11/10/2021	2163	192,98
			ECRAMMEVILLE - RUE DE L'ETANG	11/10/2021	2164	916,40
			FOURNITURE DE MATS	11/10/2021	2164	2 061,96
		RESEAUX ENVIRONNEMENT	BLANGY-LE-CHATEAU - RD98	19/10/2021	2297	1 162,41
			MERVILLE FRANCEVILLE - RD514	03/11/2021	2418	2 204,28
		SPIE CITY NETWORKS	CESNY-AUX-VIGNES - CHEMIN DU CLOS BAVENT	26/10/2021	2367	1 356,91
		OMEXOM DISTRIBUTION	FONTENAY LE PESNEL - D217 RTE DE MONTS EN BESSIN	18/10/2021	2285	3 774,81
		ENGIE	PERRIERES - EXTENSION D'UN FOYER	22/10/2021	2322	462,47
		CITELUM	SAINT SAMSON - PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT DES FOYERS	02/11/2021	2374	779,46
		DEKRA INDUSTRIAL SAS	VERIFICATION DES INSTALLATIONS D'EP	13/10/2021	2257	146,58
		ENEDIS14	FALAISE - MISE EN CONFORMITE DES INSTALLATIONS	03/11/2021	2380	1 029,00
			EXTENSION ECLAIRAGE PROJET "COEUR DE BOURG"	18/10/2021	2284	1 029,00
			SAINT PIERRE EN AUGE - ARMOIRE D'EP	19/10/2021	2290	1 029,00
			DIAG EP ET PROGRAMME R30	19/10/2021	2291	1 029,00
		CONIMAST INTERNATIONAL	FOURNITURE DE MATS	11/10/2021	2163	7 238,80
		RESEAUX ENVIRONNEMENT	MISE EN PLACE DE LAMPADAIRE	29/10/2021	2369	3 088,08
			BEUVILLERS - CREATION ARMOIRE DE COMMANDE ET REMPLACEMENT DE LAMPADAIRE	22/10/2021	2323	3 088,08
			ORBEC - AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG	02/11/2021	2378	1 483,86
		PROTECNA	BELLENGREVILLE - ETUDE DE MISE EN PLACE DE VIDEO-PROTECTION	19/10/2021	2289	272,11
		SATO	BELLENGREVILLE - ETUDE DE MISE EN PLACE DE VIDEO-PROTECTION	11/10/2021	2175	1 225,00
			THUE ET MUE - EXTENSION DU RESEAU EP	28/10/2021	2368	4 213,43
4581620	Effacement des réseaux	OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	CAEN - RUE BICOQUET	19/10/2021	2295	2 037,57
		SATO	BONS-TASSILLY - RUE DE LA FONTAINE ANDRE	12/10/2021	2247	961,25
4581621	Effacement des réseaux	RESEAUX ENVIRONNEMENT	MERVILLE FRANCEVILLE - RD514	03/11/2021	2419	686,30
				03/11/2021	2423	2 026,54
		SPIE CITY NETWORKS	CESNY-AUX-VIGNES - CHEMIN DU CLOS BAVENT	03/11/2021	2421	1 296,85
				03/11/2021	2421	612,97
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT						152 291,82 €

606121	Eclairage Public	TOTAL DIRECT ENERGIE	CONSUMMATION D'ELECTRICITE	25/10/2021	2346	1,45	
			CONSUMMATION D'ELECTRICITE	25/10/2021	2347	72,55	
			CONSUMMATION D'ELECTRICITE	25/10/2021	2345	570,61	
			CONSUMMATION D'ELECTRICITE	25/10/2021	2344	653,09	
606122	Energie	TOTAL DIRECT ENERGIE	CONSUMMATIONS D'ELECTRICITE DES LOCAUX	14/10/2021	2267	1 121,75	
6064	Logistique	LACOSTE DACTYL BURO OFFICE	COMMANDE N°5 - PAPIERS	14/10/2021	2281	302,38	
6135	Logistique	EURL FORTIER FLEURS	COMMANDE N°9 - FOURNITURES DE BUREAU	26/10/2021	2350	1 219,01	
			ABONNEMENT 3EME TRIMESTRE 2021	14/10/2021	2277	181,82	
615221	Logistique	DEKRA INDUSTRIAL SAS THYSSENKRUPP	VÉRIFICATION PERIODIQUE LIGNE DE VIE	20/10/2021	2303	184,00	
			MAINTENANCE DE L'ASCENSEUR	20/10/2021	2302	185,75	
61551	Logistique	RENAULT	ECO PARTICIPATION DECHETS	14/10/2021	2273	1,39	
			BALAI ESSUIE VITRE	14/10/2021	2273	22,00	
			REPARATION CREVAISON ROUE ARRIERE DROITE	14/10/2021	2273	23,00	
			FORFAIT FILTRE HABITACLE	14/10/2021	2273	33,00	
			REVISION RENAULT ZE	14/10/2021	2273	42,40	
			DIAGNOSTIC CIRCUIT D'ALIMENTATION ELECTRIQUE	14/10/2021	2278	50,91	
			PNEUS MICHELIN 185/65 R15 92T	14/10/2021	2273	134,40	
			REMPACEMENT PNEUS ARRIERE ZOE FF-471-CE	14/10/2021	2272	203,00	
			REMPACEMENT PORTE AVANT GAUCHE	03/11/2021	2417	1 397,18	
			REDEVANCE GUICHET UNIQUE	26/10/2021	2358	192,00	
61561	Eclairage Public	INERIS	MERVILLE-FRANCEVILLE-PLAGE - INVESTIGATION COMPLEMENTAIRE POUR EXTENSION D'UN FOYER D'ECLAIRAGE	11/10/2021	2176	250,09	
		CITELUM	EVRECY - MISE EN PLACE D'UN CENTRE URBAIN DE SURVEILLANCE POUR VIDEO PROTECTION	07/10/2021	2143	1 225,00	
		PROTECNA	TRAITEMENTS DEMATERIALISES DES DT-DICT	18/10/2021	2282	2 810,50	
		SOGELINK	TRAITEMENTS DEMATERIALISES DES DT-DICT	18/10/2021	2283	56,98	
61562	Eclairage Public	GAGNERAUD CONSTRUCTION	TRAVAUX DE MAINTENANCE SL 2021 - LOT 2	11/10/2021	2167	228,95	
			TRAVAUX DE MAINTENANCE SL 2021 - LOT 4	11/10/2021	2166	1 232,20	
			TRAVAUX DE MAINTENANCE SL 2021 - LOT 1	11/10/2021	2165	3 876,05	
			TRAVAUX DE MAINTENANCE SL 2021 - LOT 3	02/11/2021	2375	581,40	
			TRAVAUX DE MAINTENANCE SL 2021 - LOT 5	12/10/2021	2234	2 562,90	
			CITELUM	MAINTENANCE PERIODE - T2 - 2021	12/10/2021	2235	84,03
			ESRI FRANCE	MAINTENANCE PERIODE - T2 - 2021	12/10/2021	2235	84,03
61563	Informatique	AZNETWORK SAS	ABONNEMENT FIBRE NOIRE - SEPTEMBRE 2021	07/10/2021	2162	135,00	
		AXIANS	MAINTENANCE 01/10/2021 AU 31/12/2021	07/10/2021	2146	259,61	
		OXYAD SOFTWARE	ABONNEMENT	20/10/2021	2308	440,00	
		VEREMES	MAINTENANCE ANNUELLE	07/10/2021	2150	600,00	
		OXYAD SOFTWARE	MAINTENANCE ANNUELLE POUR CONVOCATION	20/10/2021	2308	954,00	
		1 SPATIAL EX GEOMAP IMAGIS	MAINTENANCE GEOMAP IMAGIS 2021	07/10/2021	2148	1 404,97	
		TRACE SOFTWARE	ABONNEMENT	20/10/2021	2305	1 490,00	
		OXYAD SOFTWARE	MAINTENANCE ANNUELLE POUR DELIBERATIONS	20/10/2021	2307	1 548,00	
		ESRI FRANCE	MAINTENANCE PERIODE T3-2021	12/10/2021	2236	3 043,58	
		IBC DIALOGUE	ABONNEMENT	26/10/2021	2356	3 832,00	
		JARDINTERIEUR	ENTRETIEN PLANTES - AOUT 2021	14/10/2021	2275	98,00	
		6182	Ressources Humaines	BRIEF	ABONNEMENT MAGAZINE BRIEF POUR 1 AN	03/11/2021	2411
Techniques Aménagement Développement Durable	TECHNIQUES AMENAGEMENT DEVELOPPEMENT DURABLE		ABONNEMENT	03/11/2021	2410	430,95	
Finances	GROUPE MONITEUR		ABONNEMENT LA GAZETTE POUR UN AN	26/10/2021	2353	367,29	
Communication	OUEST FRANCE		DROITS DE COPIE PANORAPRESSE	07/10/2021	2159	2 251,00	
6184	Ressources Humaines		RENOUVELLEMENT CONVENTION TEN "PANORAPRESSE"	07/10/2021	2158	4 896,00	
			SOTEL FORMATION	EXERCICE EVACUATION	03/11/2021	2413	150,00
			ENERGIE PARTAGEE	FORMATION "PROJET ENR"	20/10/2021	2312	300,00
			SOTEL FORMATION	FORMATION SAUVETEURS SECOURISTES	03/11/2021	2413	550,00
			CARTOEXPERT	FORMATION UTILISATION QGIS SERVER/LIZMAP	12/10/2021	2256	890,00
6226	Concessions	ASSOCIATION EXPERTISE DES CONCESSIONS	MISSION DE CONTRÔLE CONCESSION	07/10/2021	2154	166,55	
			AUDIT SITUATION FINANCIERE CONCESSION	07/10/2021	2144	4 425,00	
			CABINET DIDIER SEBAN	ANALYSE SUR LA MISE EN PLACE ET LE DEVELOPPEMENT D'UN SERVICE D'AUTO-PARTAGE SUR LE TERRITOIRE	20/10/2021	2309	1 607,20
			CONSULTATION JURIDIQUE - LOT 1	07/10/2021	2152	3 535,84	
6228	Energie	DIMELCO	FRAIS DE PORT	20/10/2021	2311	45,00	
	Logistique	EURL FORTIER FLEURS	CERTIFICAT D'ETALONNAGE	20/10/2021	2311	350,00	
	Energie	ASSOCIATION LES PETITS DEBROUILLARDS	FLEURISSEMENT DU 17/09/2021	20/10/2021	2306	72,73	
	Effacement des réseaux	AIPFC	ATELIER SCIENTIFIQUE VIRTUEL - MAISON	07/10/2021	2157	125,00	
			ATELIERS SCIENTIFIQUES	07/10/2021	2160	250,00	
	Logistique	A CAEN L'AQUA	ATELIERS SCIENTIFIQUES VIRTUELS	07/10/2021	2156	375,00	
			RENOVATION POSTE DE TRANSFORMATION	14/10/2021	2280	497,10	
	Effacement des réseaux	MOOKIMAX - COUASNON	RENOVATION POSTE DE TRANSFORMATION	14/10/2021	2279	1 401,72	
Ressources Humaines	CENTRE DE GESTION CALVADOS	ENTRETIEN DE L'AQUARIUM - T4-2021	20/10/2021	2304	503,00		
62281	Informatique	TOPO ETUDES	REALISATION D'UNE FRESQUE SUIVANT MODELE	07/10/2021	2155	900,00	
6231	Logistique	JOURNAUX OFFICIELS	PRESTATION DE PAIE - JUILLET/SEPTEMBRE 2021	26/10/2021	2365	2 412,00	
6233	Communication	HBN MEDIA	LEVEE ET GEOREFERENCEMENT	13/10/2021	2263	1 430,74	
			SOTEL FORMATION	AVIS DE MARCHÉ : CONTRÔLE DE STABILITÉ	14/10/2021	2274	720,00
			A VUE D OEIL	INSTALLATION MATERIEL - JPO	03/11/2021	2409	4 042,45
			APRIM	GARDIENNAGE DE TENTE - JPO	03/11/2021	2415	1 121,24
6251	Ressources Humaines	AGENT	REPORTAGE PHOTO - JPO	26/10/2021	2349	1 485,00	
6257	Energie	GOURMANDS GOURMETS LA FOLIE S	ANIMATIONS DE TABLE RONDE	07/10/2021	2153	3 000,00	
	Direction Générale	UNION AMICALE DES MAIRES DU CALVADOS	FRAIS SEPTEMBRE 2021	03/11/2021	2408	12,18	
		LE TABLIER	VIENNOISERIES ET SERVICES ASSOCIES	26/10/2021	2359	79,43	
6261	Logistique	LA POSTE	DEJEUNER	20/10/2021	2310	70,00	
			DEJEUNER	13/10/2021	2264	114,56	
			DEJEUNER	03/11/2021	2412	507,27	
			AFFRANCHISSEMENT SEPTEMBRE 2021	14/10/2021	2276	30,00	

62621	Informatique	ORANGE BUSINESS SERVICES	ABONNEMENT ET CONSOMMATION	12/10/2021	2255	44,35		
			ABONNEMENT ET CONSOMMATION	26/10/2021	2355	68,75		
			ABONNEMENT ET CONSOMMATION	12/10/2021	2252	120,01		
			ABONNEMENT ET CONSOMMATION	12/10/2021	2254	130,00		
			ABONNEMENT ET CONSOMMATION	26/10/2021	2354	621,62		
			ABONNEMENT ET CONSOMMATION	12/10/2021	2253	869,20		
6281	Energie	AMORCE	ADHESION	12/10/2021	2251	1 823,00		
6532	Structure	ELUS	REMBOURSEMENT FRAIS DE DEPLACEMENT	11/10/2021	2189	3 475,58		
65738	Energie	CONDE EN NORMANDIE	AIDE FINANCIERE - ACHAT VEHICULE ELECTRIQUE	12/10/2021	2240	2 000,00		
		LES MONTS D AUNAY	AIDE FINANCIERE - AUDIT ENERGETIQUE ECOLE	19/10/2021	2293	4 875,00		
661112	Finances	CAISSE D'EPARGNE NORMANDIE	ECH. 28/09/2021 EMP. A141504B007	14/10/2021	2268	186,68		
			ECH. 28/09/2021 EMP. A141504B-008	14/10/2021	2271	194,49		
			INTERETS du 14/12/2021 N° A14160648	03/11/2021	2392	256,24		
			INTERETS du 18/12/2021 N° A141504B.1	03/11/2021	2405	257,40		
			INTERETS du 14/12/2021 N° A141705D7	03/11/2021	2393	606,25		
			ECH. 28/09/2021 EMP. A141504B-010	14/10/2021	2269	609,00		
			INTERETS du 22/11/2021 N° A14190881	03/11/2021	2383	690,36		
			INTERETS du 31/12/2021 N° A14099K4	03/11/2021	2407	701,50		
			INTERETS du 07/12/2021 N° A14099K4-2	03/11/2021	2385	710,57		
			INTERETS du 22/11/2021 N° A14190882	03/11/2021	2384	748,49		
			INTERETS du 07/12/2021 N° A141705D11	03/11/2021	2387	1 074,23		
			INTERETS du 18/12/2021 N° A141504B.2	03/11/2021	2406	1 316,17		
			INTERETS du 07/12/2021 N° A14099K4-3	03/11/2021	2386	1 347,41		
			INTERETS du 08/12/2021 N° A14160647	03/11/2021	2389	2 286,34		
			ECH. 28/09/2021 EMP. A141504B-009	14/10/2021	2270	2 322,78		
			INTERETS du 15/12/2021 N° A14100CS-5	03/11/2021	2401	2 542,01		
		INTERETS du 16/12/2021 N° A14100CS-1	03/11/2021	2403	2 881,33			
		INTERETS du 11/12/2021 N° A141401D5	03/11/2021	2390	2 981,70			
		INTERETS du 07/12/2021 N° A141705D12	03/11/2021	2388	3 496,25			
		INTERETS du 15/12/2021 N° A14100CS-6	03/11/2021	2402	3 643,47			
		INTERETS du 11/12/2021 N° A141401D6	03/11/2021	2391	4 123,37			
		INTERETS du 14/12/2021 N° A141705D8	03/11/2021	2394	4 378,63			
		INTERETS du 15/11/2021 N° 0013098357	03/11/2021	2382	1 335,46			
		INTERETS du 15/12/2021 N° 0013155103	03/11/2021	2395	1 802,59			
		INTERETS du 15/10/2021 N° 0014790962	20/10/2021	2315	1 864,37			
		INTERETS du 15/10/2021 N° 0014790897	20/10/2021	2314	2 269,10			
		INTERETS du 15/12/2021 N° 169201990	03/11/2021	2400	3 250,76			
		INTERETS du 15/12/2021 N° 169200651	03/11/2021	2399	2 657,52			
		INTERETS du 15/10/2021 N° 0016814420	20/10/2021	2317	890,81			
		INTERETS du 15/12/2021 N° 0014024757	03/11/2021	2396	4 123,24			
		TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT						144 059,17 €
		TOTAL GENERAL						296 380,99 €

BUREAU SYNDICAL DU 26 NOVEMBRE 2021
Compte-rendu des dépenses comprises entre 5 000 € et 40 000 €
Au titre des délégations de la Présidente
du 07/10/2021 au 04/11/2021

Numéro de compte	Service Gestionnaire	Tiers	Libellé de la dépense	Date de Mandat	Numéro de Mandat	Montant du mandat HT
61561	Eclairage Public	GAGNERAUD CONSTRUCTION	TRAVAUX PETITES REPARATIONS EP 2021	11/10/2021	2171	6 651,39
		CITELUM	TRAVAUX PETITES REPARATIONS EP 2021	12/10/2021	2242	7 307,68
		TEIM	TRAVAUX PETITES REPARATIONS EP 2021	12/10/2021	2241	7 432,54
		GAGNERAUD CONSTRUCTION	TRAVAUX PETITES REPARATIONS EP 2021	11/10/2021	2170	8 292,10
61562	Eclairage Public	GERTRUDE SAEM	TELESURVEILLANCE SL	02/11/2021	2376	8 064,00
			TELESURVEILLANCE SL	02/11/2021	2376	5 100,00
6226	Concessions	COGEDIACN	AUDIT SITUATION FINANCIERE CONCESSION ELECTRICITE	03/11/2021	2414	8 539,55
6233	Communication	LE PAVILLON AUGUSTINE	RESTAURATION - NET 2021	25/10/2021	2343	7 882,91
62281	Informatique	TOPO ETUDES	LOCALISATION DE RESEAUX	13/10/2021	2263	14 582,00
		CERENE SA SERVICES	LOCALISATION DE RESEAUX	07/10/2021	2161	20 412,18
61561	Eclairage Public	TEIM	TRAVAUX DE MAINTENANCE EP 2021 - LOT 3	02/11/2021	2375	23 098,07
		GAGNERAUD CONSTRUCTION	TRAVAUX DE MAINTENANCE EP 2021 - LOT 4	11/10/2021	2169	24 035,44
			TRAVAUX DE MAINTENANCE EP 2021 - LOT 2	11/10/2021	2168	26 154,95
		CITELUM	TRAVAUX DE MAINTENANCE EP 2021 - LOT 5	12/10/2021	2234	27 424,54
65738	Energies	BAVENT	AIDE "COMPETENCE TRANSITION ENERGETIQUE"	21/10/2021	2320	5 607,00
6531	Structure	ELUS	INDEMNITES	11/10/2021	2178	6 084,08
65738	Energies	NOUES DE SIENNE	AIDE "COMPETENCE TRANSITION ENERGETIQUE"	02/11/2021	2372	13 164,00
661112	Finances	CREDIT AGRICOLE DE NORMANDIE	INTERETS du 15/12/2021 N° 1000005324	03/11/2021	2397	5 400,58
			INTERETS du 15/12/2021 N° 1000005324	03/11/2021	2398	5 518,69
			INTERETS du 15/10/2021 N° 0016814336	20/10/2021	2316	7 697,63
			INTERETS du 15/10/2021 N° 0013700628	20/10/2021	2313	10 387,19
			CAISSE D'EPARGNE NORMANDIE	INTERETS du 16/12/2021 N° A14100C-1	03/11/2021	2404
73981	Finances	ST PIERRE EN AUGE	REVERSEMENT TCCFE 2020	12/10/2021	2237	33 546,92
		VILLERS BOCAGE	REVERSEMENT TCCFE 2020	11/10/2021	2172	38 204,57
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT						327 754,64
16412	Finances	CAISSE D'EPARGNE NORMANDIE	AMORTISSEMENT du 07/12/2021 N° A1409	03/11/2021	2386	5 576,48
			AMORTISSEMENT du 18/12/2021 N° A1415	03/11/2021	2406	9 243,16
			AMORTISSEMENT du 11/12/2021 N° A1414	03/11/2021	2391	10 626,64
			AMORTISSEMENT du 15/12/2021 N° A1410	03/11/2021	2402	15 152,88
			AMORTISSEMENT du 11/12/2021 N° A1414	03/11/2021	2390	20 491,29
			AMORTISSEMENT du 16/12/2021 N° A1410	03/11/2021	2404	22 145,66
			AMORTISSEMENT du 31/12/2021 N° A1409	03/11/2021	2407	23 619,66
			AMORTISSEMENT du 07/12/2021 N° A1409	03/11/2021	2385	24 934,23
		CREDIT AGRICOLE DE NORMANDIE	AMORTISSEMENT du 16/12/2021 N° A1410	03/11/2021	2403	31 904,96
			AMORTISSEMENT du 15/11/2021 N° 00130	03/11/2021	2382	5 621,60
			AMORTISSEMENT du 15/10/2021 N° 00147	20/10/2021	2315	6 271,64
			AMORTISSEMENT du 15/12/2021 N° 00131	03/11/2021	2395	7 039,93
			AMORTISSEMENT du 15/10/2021 N° 00168	20/10/2021	2317	9 526,23
			AMORTISSEMENT du 15/12/2021 N° 16920	03/11/2021	2400	10 734,99
			AMORTISSEMENT du 15/12/2021 N° 10000	03/11/2021	2398	14 037,83
			AMORTISSEMENT du 15/12/2021 N° 00140	03/11/2021	2396	16 652,04
			AMORTISSEMENT du 15/10/2021 N° 00168	20/10/2021	2316	25 533,29
			AMORTISSEMENT du 15/12/2021 N° 16920	03/11/2021	2399	28 668,44
16441	Finances	CAISSE D'EPARGNE NORMANDIE	AMORTISSEMENT du 15/10/2021 N° 00137	20/10/2021	2313	34 613,22
			AMORTISSEMENT du 15/12/2021 N° 10000	03/11/2021	2397	39 279,13
			AMORTISSEMENT du 07/12/2021 N° A1417	03/11/2021	2387	36 943,72
			AMORTISSEMENT du 14/12/2021 N° A1417	03/11/2021	2393	38 711,18
			ECH. 28/09/2021 EMP. A141504B-010	14/10/2021	2269	5 744,00
			ECH. 28/09/2021 EMP. A141504B-009	14/10/2021	2270	9 419,20
			ECH. 28/09/2021 EMP. A141504B007	14/10/2021	2268	18 302,78
			AMORTISSEMENT du 14/12/2021 N° A1416	03/11/2021	2392	20 176,02
			AMORTISSEMENT du 08/12/2021 N° A1416	03/11/2021	2389	24 810,77
			AMORTISSEMENT du 22/11/2021 N° A1419	03/11/2021	2384	24 870,95
2041482	Effacement des réseaux	MONDEVILLE	DTMO - MONDEVILLE - EFFACEMENT RUE BRIERE	11/10/2021	2233	7 725,19
		VILLERS SUR MER	DTMO - VILLERS SUR MER	11/10/2021	2173	16 969,22
2051	Informatique	BERGER LEVRAULT	ACQUISITION LOGICIEL FINANCES - EXPLOITATION MAINTENANCE	07/10/2021	2145	8 397,00
21318	Energies	DELAUBERT SAS	COURTONNE -LA-MEURDRAC - VRD CLOS COUVERT	13/10/2021	2262	6 882,49
		VAUBAN GC	COURTONNE-LA-MEURDRAC - CHAUFFERIE BOIS	13/10/2021	2260	10 113,81
		MARTIN CONSTRUCTIONS	FERVAQUES - CHAUFFERIE GRANULES	20/10/2021	2319	11 054,40
		VIMATHERMIQUE	LIVAROT PAYS D'AUGE - GROUPE SCOLAIRE DE FERVAQUES	07/10/2021	2151	12 800,63
		MULTI RESEAUX	COURTONNE -LA-MEURDRAC - VRD CLOS COUVERT	13/10/2021	2258	14 134,00

2315	Electricité	SORAPEL	BRETTEVILLE-SUR-LAIZE - REMPLACEMENT H61	11/10/2021	51230	5 239,53		
			ST GERMAIN LE VASSON - REMPLACEMENT RC BG	11/10/2021	51228	5 346,51		
			MORTEAUX-COULIBOEUF - BT GARE 452-01	03/11/2021	51306	5 585,98		
		ENEDIS14	CLARBEC - REMPLACEMENT RS 160 kVA PAR PSSA	03/11/2021	51304	5 607,00		
		TEIM	EPINAY - BT BOURG	26/10/2021	51274	7 336,90		
		OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	GRENTHEVILLE - BT FONTAINE - 319-06	12/10/2021	51236	7 936,45		
		SPIE CITY NETWORKS	CORDEBUGLE - BT CANTEPIE 179-12	26/10/2021	51272	8 020,95		
		OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	GRENTHEVILLE - BT FONTAINE - 319-06	12/10/2021	51237	8 171,34		
		SPIE CITY NETWORKS	COURCY - BT BOIS 381-01	26/10/2021	51280	8 553,09		
		SEPHIE DEVELOPPEMENT	SUBLES - LE CLOS CHARLOTTE	11/10/2021	51225	8 627,32		
		RESEAUX ENVIRONNEMENT	MERVILLE FRANCEVILLE - RD514	26/10/2021	51284	8 929,35		
		EUROVIA BASSE NORMANDIE	TRAITEMENT POTEAUX BETON	12/10/2021	51250	9 161,82		
		TEIM	MISSY - BT BG	26/10/2021	51277	9 329,85		
		SPIE CITY NETWORKS	GOUSTRANVILLE - BT LIEU ROY 308-07	22/10/2021	51271	9 882,15		
		OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	BOULON - CREATION PAC 4UF MANDELA 250 kVA - 090-x	21/10/2021	51266	11 237,37		
		OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	COLOMBIERS SUR SEULLES - RUE CAUGER ET CHEMIN DU BOUT DU BAS	19/10/2021	2300	11 692,44		
		RESEAUX ENVIRONNEMENT	PIERREFITTE EN AUGÉ - BT MARE TANTET 500-07	26/10/2021	51279	11 780,49		
		SPIE CITY NETWORKS	GERROTS - BT COTEAUX	03/11/2021	51308	11 802,83		
		SPIE CITY NETWORKS	BEAUFOR DRUVAL - BT COUR GARENNE 231-02	26/10/2021	51281	12 937,08		
		TEIM	LES MONTS D'AUNAY - REMPLACEMENT H61 BG	21/10/2021	51262	13 890,54		
		OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	FONTENAY LE PESNEL - D217 ROUTE DE MONTS EN BESSIN	18/10/2021	51256	14 121,17		
		TEIM	VIRE NORMANDIE - DESTRUCTION POSTE	18/10/2021	51255	14 626,50		
		OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	MANDEVILLE-EN-BESSIN - LE GLAY - PRCS	18/10/2021	51258	16 432,52		
		OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	HERMANVILLE SUR MER - RUE MME SPRIET	12/10/2021	51247	16 781,85		
		SATO	BONS-TASSILLY - RUE DE LA FONTAINE ANDRE	12/10/2021	51249	23 264,85		
		RESEAUX ENVIRONNEMENT	SAINT GATIEN DES BOIS - BT FERME ROBERT	03/11/2021	51307	25 025,18		
		SPIE CITY NETWORKS	NOTRE-DAME-D'ESTREES-CORBON - BT CROIX LIARDS	11/10/2021	51231	36 186,46		
		RESEAUX ENVIRONNEMENT	RANVILLE - ROUTE DU PARC	26/10/2021	51283	37 367,79		
		TEIM	VIRE NORMANDIE - RUE GIRARD	12/10/2021	51246	37 514,57		
		2317	Eclairage public	TEIM	SOULEUVRE EN BOCAGE - BT FERMIERE	12/10/2021	51238	6 854,21
					ISIGNY SUR MER - BT HOTEL VILLE	28/10/2021	51287	7 301,80
				OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	LE CASTELET - BT FERME CHATEAU - 554-03	11/10/2021	51222	11 081,67
				SORAPEL	SAINT SYLVAIN - CREATION PAC 4UF SOUVENIR 400 kVA - 659	03/11/2021	51310	13 513,73
				OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	VERSON - BT EGLISE 738-06 - EXTENSION BT	21/10/2021	51263	18 080,40
				SPIE CITY NETWORKS	FUMICHON - ROUTE DE PIENCOURT - IMPASSE DES AUBINIERES	19/10/2021	51261	19 628,81
				SORAPEL	SAINT SYLVAIN - CREATION PAC 4UF SOUVENIR 400 kVA - 659	03/11/2021	51309	20 025,80
				RESEAUX ENVIRONNEMENT	BLANGY-LE-CHATEAU - RD98	19/10/2021	51260	21 351,63
					RANVILLE - ROUTE DU PARC	03/11/2021	2420	23 375,68
				MERCATOR BY HABITAT PROJECT	ST MANVIEU NORREY - LOTISSEMENT LES BLES OR	21/10/2021	51264	26 468,03
				SPIE CITY NETWORKS	LIVAROT PAYS D'AUGE - BT SAMINIÈRE	28/10/2021	51285	31 978,21
				RESEAUX ENVIRONNEMENT	RANVILLE - ROUTE DU PARC	26/10/2021	51283	32 189,14
				CONIMAST INTERNATIONAL	FOURNITURES DE MATS	11/10/2021	2163	27 840,43
SORAPEL	PIERREFITTE-EN-CINGLAIS - RD133 ET RD 16			12/10/2021	2243	5 858,16		
CITELUM	DIVES SUR MER - REMPLACEMENT DE MATERIELS			14/10/2021	2266	6 024,80		
RESEAUX ENVIRONNEMENT	ORBEC - MISE EN PLACE DE LAMPADAIRES			22/10/2021	2321	10 975,74		
	ORBEC - AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG			02/11/2021	2373	11 897,54		
COLAS ILE DE FRANCE NORMANDIE	CARPIQUET - EXT RESEAU CENTRE BOURG			25/10/2021	2327	14 414,45		
CITELUM	SAINT SAMSON - PROGRAMME R30	02/11/2021	2374	5 560,93				
CITELUM	BLONVILLE SUR MER - RENOUVELLEMENT DE FOYERS SUR ARMOIRE 07	02/11/2021	2377	6 265,77				
TEIM	SAINT-REMY - INSTALLATION D'UN PANEAU A MESSAGES VARIABLES	03/11/2021	2381	10 623,90				
SATO	ÉTERVILLE - RENOUVELLEMENT DE MATERIELS	03/11/2021	2379	18 041,38				
OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	COLOMBIERS SUR SEULLES - RUE CAUGER ET CHEMIN DU BOUT DU BAS	19/10/2021	2300	20 201,42				
RESEAUX ENVIRONNEMENT	RANVILLE - ROUTE DU PARC	03/11/2021	2420	23 091,34				
SATO	BONS-TASSILLY - RUE DE LA FONTAINE ANDRE	12/10/2021	2248	23 917,99				
GAGNERAUD CONSTRUCTION	CARPIQUET - AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG	25/10/2021	2326	29 711,41				
4581621	Effacement des réseaux	SORAPEL	PIERREFITTE-EN-CINGLAIS - RD133 ET RD 16	12/10/2021	2243	5 875,59		
		SATO	BONS-TASSILLY - RUE DE LA FONTAINE ANDRE	12/10/2021	2246	8 507,17		
4581620	Effacement des réseaux	OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	CAEN - RUE BICOQUET	19/10/2021	2295	13 280,91		
4581820	Eclairage public	OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	CAEN - RUE BICOQUET	19/10/2021	2296	25 206,12		
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT						1 558 699,94		
TOTAL GENERAL						1 886 454,58 €		